

Gérard Demeerseman

**Les premiers desservants de
Notre-Dame d'Afrique
1868-1873**



Bry sur Marne - 2018

Du même auteur

André Demeerseman 1901-1993), À Tunis, soixante ans à l'Institut des Belles Lettres Arabes (IBLA), Paris, Karthala, 2014, 416 p. + XII p. ill.

Henri Marchal, 1875-1957, Une approche apostolique du Monde algérien, Rome, Petit Écho, Série historique n° 15, 2015, 88 p.

Photo de couverture : le sanctuaire de Notre-Dame d'Afrique dans son environnement actuel.
(Photo B.L.)

Introduction

Que sait-on des Prémontrés¹ que Mgr Lavigerie² a fait venir à Alger pour parachever et desservir le sanctuaire de Notre-Dame d'Afrique³ ? Ce moment d'histoire - cinq bonnes années - est relativement mal connu et quand on le mentionne on le fait avec une certaine réserve :

"En 1868, le service de ce sanctuaire avait été confié par l'Archevêque aux pères Prémontrés mais un différend sur la gestion des finances provoque quelques années plus tard leur départ et ce sont les missionnaires d'Afrique qui se voient confiée (sic) la garde de Notre-Dame d'Afrique"⁴.

Dans sa note de bas de page l'auteur de ces lignes s'appuie sur un passage de lettre de l'archevêque annonçant à son clergé le départ de ces premiers desservants :

"Le 19 avril 1873, Lavigerie adresse une lettre circulaire au clergé d'Alger dans laquelle il les informe que les pères Prémontrés, en charge de la basilique⁵, ont contracté des dettes qu'ils sont dans l'impossibilité de payer ; ils doivent se retirer, il paiera lui-même les dettes et il confie la basilique aux missionnaires".

Cette focalisation sur l'aspect financier lié à la construction du monastère, ne laisse-t-elle pas dans l'ombre une autre raison qui aurait motivé le départ des Prémontrés après 5 ans de présence et de dévouement au service du sanctuaire ? Une progressive détérioration des relations entre l'archevêque et les deux prémontrés impliqués dans la prise en charge du sanctuaire n'aurait-elle pas compté dans la décision à laquelle il fallait parvenir ?

Pour approcher cette question, il convenait de se référer aux archives du diocèse d'Alger (A.A.), à celles de la maison généralice des Pères Blancs (AGMAfr), comme à celles des Prémontrés auxquelles je n'ai pas pu avoir directement accès en raison d'une réorganisation de la communauté à Saint-Michel de Frigolet. Toutefois, le livre de Mgr Norbert Calmels⁶, ancien abbé général des Prémontrés, retrace, documents à l'appui, le séjour de ses confrères à Alger de janvier 1868 à avril 1873. Il ne cache pas les frottements de personnalité entre les trois protagonistes impliqués dans le service du sanctuaire : Mgr

¹ Prémontré désigne d'abord le nom d'un village du département de l'Aisne avant de devenir celui d'un ordre religieux fidèle à la règle de Saint-Augustin dont le premier monastère fut érigé dans ce village en 1120. Les Prémontrés partagent leur existence entre la vie conventuelle, la beauté liturgique et le ministère actif dans les paroisses.

² Charles, Martial, Allemand Lavigerie (1825-1892), âgé de 41 ans, arrive comme archevêque à Alger le 15 mai 1867. Le 2 août 1868, il est nommé Délégué apostolique pour les missions du Sahara et du Soudan et le 19 octobre suivant, il fonde la Société des Missionnaires d'Afrique en ouvrant le premier noviciat. Voir François Renault, *Le cardinal Lavigerie, 1825-1892, L'Église, l'Afrique et la France*, Paris, Fayard, 1992, 698 p.

³ Le prédécesseur de Mgr Lavigerie adopta ce vocable marial qui aurait son origine à Ceuta (devenue portugaise en 1415) où l'on honorait, dès le premier quart du XV^{ème} siècle, une statue dédiée à *Nostra Señora de Africa*.

⁴ Jean-Claude Ceillier, *Histoire des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs) de la fondation par Mgr Lavigerie à la mort du fondateur (1868-1892)*, Paris, Karthala, mémoire d'Églises, 2008, p. 67-68.

⁵ Le sanctuaire obtint le titre de "basilique" le 30 avril 1876 soit 3 ans après le départ des Prémontrés.

⁶ Norbert Calmels, *Lavigerie et les Prémontrés*, Monte Carlo, Éd. Pastorelly, 1986, 181 p. Voir Bernard Ardura, *Prémontrés, histoire et spiritualité*, Saint-Étienne, C.E.R.C.O.R., Travaux et Recherches VII, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1995, pp. 429-432.

Charles Lavigerie, archevêque d'Alger, autoritaire de tempérament, capable de fermeté implacable comme de compassion attendrissante ; le père Edmond Boulbon⁷, devenu abbé des Prémontrés, de caractère fougueux et d'esprit entreprenant. Il prônait, en raison de sa formation première, un style de vie monastique dans lequel s'entremêlaient l'esprit de Cîteaux et celui de Prémontré. Quant au père Alexandre Faure⁸, nommé prieur de Notre-Dame d'Afrique, de nature ardente et impulsive, il se voulait pleinement prémontré aussi supportait-il mal les cotes mal taillées imposées par son supérieur religieux car elles rognaien sur le temps à consacrer au service pastoral.

Ce livre posthume de Mgr Calmels, qui ne date pas tous les documents cités, fera l'objet d'une mise au point de François Renault⁹. Ce dernier rétablira la véracité de certains faits grâce à la consultation d'autres sources, particulièrement celles de la Congrégation des Évêques et des Réguliers. Enfin, la consultation, du journal¹⁰ tenu par Alphonse Huguet¹¹, jeune prémontré témoin des faits, était incontournable.

La présence et le service des Prémontrés à Notre-Dame d'Afrique peuvent s'articuler en cinq phases. La première porte sur les premiers contacts entre Mgr Lavigerie et le prieur de Frigolet ainsi que sur l'installation, en 1868, d'une communauté de Prémontrés à Alger. Dans les deux phases suivantes on verra comment l'archevêque et le prieur de Frigolet sont entrés en dissonance et comment une certaine connivence s'est alors établie entre l'archevêque d'Alger et le prieur local de Notre-Dame d'Afrique. Dans les deux dernières phases, on envisagera comment ce dernier s'engagea sur le chemin de la dissidence jusqu'à entraîner le départ des Prémontrés sur qui s'accumulait, de par ailleurs, une dette importante.

⁷ Jean-Baptiste Boulbon (1817-1883) entre, en 1835, sous le nom de frère Edmond, au noviciat cistercien de l'abbaye de Notre-Dame du Gard (Somme), il est ordonné prêtre en 1843. Son abbaye est transférée à Sept Fons (Allier) en 1845. Il sera prédicateur-quêteur pour la restauration de cette abbaye puis pour la reconstruction de celle de Bricquebec (Manche). En 1856, épris de beauté liturgique, il quitte l'Ordre de Cîteaux pour celui des Chanoines réguliers de Prémontré (Aisne). En 1858, il reprend, le monastère de Saint-Michel de Frigolet dans le diocèse d'Aix-en-Provence. Il en sera le premier abbé le 16 novembre 1869. Suite au décret gouvernemental de mars 1880 contre les congrégations, les religieux de Frigolet seront expulsés en novembre. Voir Bernard Ardura, *Le père Edmond Boulbon et la primitive observance de l'ordre de Prémontré*, in *Les Prémontrés au XIX^e siècle. Traditions et renouveau*, Actes du Colloque international d'histoire religieuse de Conques, 22-24 sept. 1995, Paris, le Cerf, 2000, p. 92-112.

⁸ Alexandre Faure (1830-1900), originaire du diocèse de Nîmes, fut curé de paroisse avant de rejoindre Saint-Michel de Frigolet. En 1863, il est maître des novices. Il sera prieur de Notre-Dame d'Afrique de 1868 à 1873. Non admis à la Chartreuse, il rejoindra son diocèse d'origine où il sera 2^{ème} aumônier du Carmel.

⁹ François Renault, *Les Prémontrés à Notre-Dame d'Afrique (1868-1873)* in *Les Prémontrés au XIX^e siècle. Traditions et renouveau*, op. cit., p. 213-229.

¹⁰ Bernard Ardura, *L'éphémère fondation de Notre-Dame d'Afrique d'après un témoin oculaire*, in *Analecta Praemonstratensia*, Tome LXXIII, (1997), pp. 75-104. Ce témoin est l'auteur de *Mes souvenirs de St Michel de Frigolet et de N.D. d'Afrique, 1859-1873*, (Archives de l'Abbaye de Frigolet, carton 'Alphonse Huguet').

¹¹ Alphonse Huguet, né en 1847, entre au noviciat de Frigolet en 1863. Il prononce ses premiers vœux en 1865. Il est ordonné prêtre à Alger en 1871. Après avoir quitté Notre-Dame d'Afrique en 1873, il rejoint l'abbaye prémontrée de Mondaye (Calvados) puis se retire, comme prêtre habitué dans une paroisse du diocèse de Bayeux.

1 - Premiers contacts et installation des Prémontrés

À peine arrivé à Alger, en mai 1867, pour la prise de possession de son diocèse, soit quelques mois avant que ne se déclare l'épidémie de choléra qui s'abattra sur le pays, le nouvel archevêque, Mgr Lavigerie, dans une démarche de piété mariale, alla se recueillir à Notre-Dame d'Afrique. Il constata que le gros œuvre de sa construction décidée par son prédécesseur, Mgr Pavy¹², était quasiment achevé. Avec son conseil épiscopal, Mgr Lavigerie prit la décision de faire mener à terme, en lien avec la Commission ad hoc, les travaux de finition et d'aménagement intérieur de ce sanctuaire dédié à Marie.

S'inspirant de la façon dont les moines, au moyen-âge, avaient participé au processus de civilisation et de christianisation de la France, l'archevêque envisagea de faire venir un ordre monastique disposé à s'installer à Alger en vue de participer, par la prière et le travail, à l'œuvre de civilisation et de christianisation du continent africain à partir de ce sanctuaire.

À cet effet, en bon connaisseur de l'Église de France, il s'adressa au prieur de Saint-Michel de Frigolet afin de solliciter l'installation d'une communauté de Prémontrés pour parachever le sanctuaire et y animer la vie culturelle et pastorale. Mgr Lavigerie savait que cet ordre monastique était attaché à la beauté de la liturgie, au ministère paroissial ainsi qu'aux activités caritatives et manuelles. Il savait aussi que ce prieuré était en pleine croissance. Il comptait, en 1867, quelque quarante profès que les Provençaux des environs appelaient familièrement "nos Pères Blancs"¹³, en raison de la couleur de leur habit religieux. Avec un tel recrutement, le prieur n'était pas opposé à essayer ailleurs s'il était sollicité pour y fonder d'autres prieurés¹⁴.

Le père Edmond, prieur-fondateur, prit le temps de la réflexion et du discernement pour répondre à cette demande de fondation hors de France qui impliquait la prise en charge matérielle et pastorale du sanctuaire de Notre-Dame d'Afrique. De son côté, Mgr Lavigerie, qui n'aimait pas que les choses s'enlisent, ne tarda pas à lui envoyer un courrier de relance. Le prieur s'empressa alors de lui répondre, le 14 septembre 1867, en l'invitant à venir sur place pour y célébrer la solennité de Saint Michel¹⁵ qui tombait cette année-là un dimanche :

"Je suis très touché et reconnaissant que Votre Grandeur veuille bien encore penser à nous... Puisque Votre Grandeur doit nécessairement passer à une demi-lieue de notre Monastère pour se rendre en Algérie¹⁶, permettez, je vous prie, que je lui demande bien instamment de s'y arrêter au moins 24 heures... Elle verra ainsi par elle-même ce que nous pouvons faire et ce que nous ne pourrions faire et dès lors nous pourrions être fixés sur certains points. Ce qui ne sera qu'un encouragement de plus pour que je me rende moi-même en Algérie, ne fût-ce que pour remercier Votre Grandeur de sa bienveillance.

¹² Louis, Antoine, Augustin Pavy (1805-1866). Prêtre en 1829, il est nommé vicaire à Saint-Bonaventure de Lyon. À partir de 1838, il assure un cours d'histoire de l'Église à la faculté de théologie de Lyon dont il devient le doyen en 1842. En 1846, il est nommé évêque d'Alger. Souhaitant un autre Fourvière près d'Alger, il fit construire, à partir de 1858, le sanctuaire de Notre-Dame d'Afrique.

¹³ Alphonse Daudet dans son conte : '*L'élixir du révérend père Gaucher*', publié en 1869, a cette phrase : "Les Prémontrés ou plutôt les 'Pères Blancs' comme les appelle les Provençaux". De son côté, Frédéric Mistral (1830-1914) poète provençal, a laissé, dans ses Mémoires, un témoignage tout à l'honneur de ces 'Pères Blancs de Provence'.

¹⁴ L'évêque d'Autun avait obtenu, en 1860, quelques religieux de Frigolet pour le service de la chapelle de Notre-Dame de la Chaux en Saône et Loire. Ils y restèrent jusqu'en 1867.

¹⁵ Saint Michel est le patron du monastère de Frigolet depuis sa première fondation au X^{ème} siècle.

¹⁶ Mgr Lavigerie devait procéder, en la primatiale de Lyon, le 22 septembre 1867, à l'ordination épiscopale du premier évêque d'Oran, Mgr Callot, avant de regagner Alger.

Le dimanche 29 septembre nous célébrerons notre fête patronale de Saint Michel et inaugurerons une statue monumentale de cet Archange sur la tour de notre Monastère. Nous serions très heureux que votre Grandeur daignât venir officier pontificalement dans notre Église pour cette solennité..."¹⁷.

Mgr Calmels en a déduit que Mgr Lavigerie serait ainsi arrivé à Frigolet, le samedi 28 septembre 1867 pour y célébrer, le lendemain, les festivités de Saint-Michel. La réalité de cette venue est démentie par François Renault¹⁸ du fait que ce même 28 septembre, l'archevêque débarquait à Alger à l'issue d'une traversée très mouvementée qui a "duré près de six jours et six nuits"¹⁹ en raison d'une périlleuse tempête de Nord-Ouest qui s'est levée à l'approche des Îles Baléares. On peut penser, avec Mgr Baunard²⁰, que Mgr Lavigerie, venant "d'apprendre que le choléra avait éclaté sur quelques points de son diocèse", décida de rejoindre Marseille "le soir même du sacre de l'évêque d'Oran, le 22 septembre", afin d'embarquer le lendemain pour Alger sur l'*Hermus*. Il lui restait alors à prévenir le père Boulbon de ce changement de programme et à l'inviter à se rendre, au plus tôt, à Alger pour évaluer sur place ce qui serait possible d'envisager.

C'est ainsi que fin octobre, le père Edmond se trouva dans la capitale algérienne. Avec Mgr Lavigerie il se rendit compte des travaux à poursuivre ou à conduire ainsi que des possibilités d'apostolat à partir du sanctuaire y compris l'éventualité d'ouvrir, par la suite, d'autres prieurés en terre africaine, comme le souhaitait l'archevêque. Il y avait là un beau défi à relever.

Signature d'une Convention

Pour ne pas en rester à de généreuses généralités, Mgr Lavigerie proposa, en administrateur avisé, de signer, le samedi 28 octobre 1867²¹, une Convention qu'il avait méticuleusement préparée comme en témoignent les deux brouillons manuscrits qu'il avait rédigés. Voici le texte de cette Convention, il diffère quelque peu de celui reproduit par Mgr Calmels²² qui comporte quelques omissions réintroduites ici en lettres italiques :

"Au Nom de la Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint Esprit ;

Entre le diocèse d'Alger représenté par *son Archevêque*, Monseigneur Charles Martial Allemand Lavigerie, *agissant* de l'avis de son Conseil Archiépiscope et de celui de son Chapitre Métropolitain, d'une part,

et le Très Révérend Père Edmond, Prieur et Restaurateur des Prémontrés de la Stricte Observance établis en France, au Monastère de Saint-Michel (diocèse d'Aix) *agissant* au nom de son Ordre,

il a été convenu et réglé ce qui suit :

Art. I – Le diocèse d'Alger, désireux d'assurer au pèlerinage de Notre-Dame d'Afrique des prières *perpétuelles* pour la conversion de l'Algérie et des secours *religieux* pour les pèlerins et, dans ce but, établir au dit pèlerinage une communauté religieuse consacrée à la prière et au Saint Ministère,

¹⁷ Lettre originale A.A. (archives du diocèse d'Alger) citée dans *Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p. 26-27.

¹⁸ François Renault, *Les Prémontrés à Notre-Dame d'Afrique*, op. cit., p. 217, note n° 5.

¹⁹ Mgr Baunard, *Le cardinal Lavigerie*, op. cit., Tome 1, p. 180. À la page 181, le même auteur écrit : "Le 28 octobre 1867, un mois, jour pour jour après son débarquement", l'Archevêque instaura, à Notre-Dame d'Afrique, les suffrages "pour le salut des marins et de tous ceux qui naviguent sur les mers", en exécution du vœu formulé par Mgr Lavigerie lors de son retour par mer au cours duquel il essuya une violente tempête.

²⁰ Mgr Baunard, *Le cardinal Lavigerie*, op. cit., tome 1, p. 177-180.

²¹ Le jour même où furent institués les suffrages pour les marins vivants et décédés conformément au vœu formulé par l'archevêque lors de cette tempête essuyée le mois précédent.

²² *Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p. 28-35.

cède, à perpétuité, à la communauté des Prémontrés de la Stricte Observance de Saint-Michel de Frigolet, la libre et pleine jouissance de l'église de Notre-Dame d'Afrique et des terrains y attenant, achetés à Monsieur Cougot, propriétaire à Saint Eugène, par feu Monseigneur Pavy.

Art. II – Le diocèse cède cette église dans l'état où elle se trouve actuellement, et, de plus, il s'engage à remettre au R. Père Edmond, pour payer les travaux en cours d'exécution, le montant de la somme qui se trouve dans la caisse de l'œuvre de Notre-Dame d'Afrique et qui est de *soixante* trois mille francs, en y comprenant la somme de²³ nécessaire pour l'exécution d'une route plus commode donnant accès au pèlerinage.

Art. III – Le diocèse cède, en outre, au Père Edmond et, en sa personne, à la communauté des Prémontrés, la jouissance et disposition, pareillement perpétuelles, d'un terrain attenant à celui qui a été acheté par Monseigneur Pavy à Monsieur Cougot et dont le fonds appartient à l'État et la jouissance au diocèse.

Art. IV – La communauté des Prémontrés aura le *droit* de faire *sur* ces terrains, toutes les clôtures, plantations et constructions qu'elle jugera convenables, mais dont elle répondra seule vis-à-vis des entrepreneurs, ouvriers et créanciers quelconques et sans qu'il puisse jamais être *rien* réclamé, soit par ces créanciers, soit par la communauté, aucune indemnité quelconque au diocèse, pour l'exécution des *dits* travaux, lesquels *resteraient, comme* le sol sur lequel ils seraient élevés, propriété *diocésaine* libre et absolue, le jour où les Prémontrés quitteraient Notre-Dame d'Afrique, sans que personne puisse rien réclamer au diocèse, *même* par privilège de construction ou autre.

Art. V – L'Archevêque d'Alger s'engage à donner aux Prémontrés la mission, les pouvoirs et recommandations nécessaires pour recueillir les dons et aumônes des fidèles en faveur du sanctuaire et de l'œuvre de Notre-Dame d'Afrique.

Art. VI – Dans le cas où les Prémontrés, comme ils en manifestent le dessein, établiraient une maîtrise dans leur monastère, *pour le service divin*, les élèves de celle-ci seraient admis à suivre, comme externes, les classes du petit séminaire et cela gratuitement, *et le monastère serait considéré comme une annexe du petit séminaire*.

Art. VII – En retour de ces faveurs et concessions, la communauté des Prémontrés s'engage à poursuivre et à mener à terme, selon la mesure et au prorata des ressources qui lui seront fournies par les fidèles, la construction et l'ornementation du sanctuaire de Notre-Dame d'Afrique.

Art. VIII – La Communauté s'engage dans tous les cas, en justice et d'une manière absolue, à employer intégralement le produit des quêtes pour Notre-Dame d'Afrique à l'œuvre du Pèlerinage.

Art. IX – Pour l'achèvement des travaux, la Commission du Patronage, établie par Monseigneur Pavy *pour Notre-Dame d'Afrique*, continuera à être consultée et à donner son avis, et, dans tous les cas, il ne pourra être changé rien d'essentiel aux dispositions et au plan primitif, sans le consentement de l'Archevêque.

Art. X – La Communauté sera chargée, en outre, du service religieux *du pèlerinage* et recevra pour cela de l'autorité diocésaine tous les pouvoirs nécessaires. Ce service religieux se fera gratuitement et la Communauté devra vivre des dons, offrandes, quêtes, dont il a été parlé ci-dessus, en y joignant les honoraires des messes célébrées par les religieux.

Art. XI – Elle sera également chargée d'acquitter le vœu que Nous avons fait et les services que Nous avons ordonnés dans le *dit* sanctuaire, en faveur des marins vivants et décédés, *savoir* tous les jours une messe basse, suivie du *De Profundis*, et, tous les samedis, une messe solennelle suivie de l'absoute *solennelle* donnée sur la mer. Tant pour les messes basses que pour les messes solennelles, il suffira de joindre à l'intention de prier pour les marins, comme intention *aequaliter principalis*, aux intentions pour lesquelles on aura reçu un honoraire.

Art. XII – L'administration diocésaine se réserve, afin de *pouvoir* venir en aide aux nombreux besoins du diocèse et, en particulier, à ceux des séminaires et des vieux prêtres pour lesquels Notre-Dame d'Afrique avait été primitivement bâtie :

1 - Le droit exclusif de continuer à faire vendre au pèlerinage, soit à la porte de l'église soit dans les autres lieux *non* réguliers accessibles aux pèlerins, les médailles, chapelets, images et autres objets de piété quelconques. Les religieux s'interdisent absolument la vente de ces objets soit au-dedans soit au-dehors du sanctuaire.

2 - Le droit exclusif de continuer à faire vendre par une personne de son choix les cierges qui seront demandés par les pèlerins.

²³ Un blanc dans le texte.

3 - Les honoraires de messes qui ne pourront être acquittés au sanctuaire même, dans la proportion où ils seront nécessaires pour en fournir aux prêtres infirmes et nécessiteux du diocèse.
Art. XIII – La communauté des Prémontrés ne pourra rien publier par la voie de la presse, sur le pèlerinage et l'œuvre de Notre-Dame d'Afrique, sans l'avoir soumis à l'approbation et au visa de l'Ordinaire²⁴.

*Article additionnel*²⁵ – *Il est bien entendu que, dans aucun cas, les Prémontrés ne pourraient être privés des droits dont il est question ci-dessus et en particulier de la jouissance de l'église et des terrains qui y sont attachés (sic) que pour quelque-une des raisons canoniques prévues par le droit*²⁶.

Il en ressort que l'archevêque d'Alger, se démarquant de son prédécesseur, ne tenait pas à supporter par lui-même la charge financière de l'œuvre de Notre-Dame d'Afrique. Il estimait, vu l'état d'avancement des travaux, que les dons, offrandes et quêtes au profit du sanctuaire devraient permettre à une communauté de religieux d'assurer la poursuite des travaux, la construction d'un monastère pour la communauté et le fonctionnement du lieu de culte.

Pourquoi cette option financière ? Mgr Lavigerie, se voulant le père de tous, tenait à s'ouvrir à la population algérienne en souffrance. Celle-ci connaissait les premiers signes de ce qu'on appellera globalement 'la famine' : une forte invasion de sauterelles avait ravagé, dès 1866, les maigres récoltes déjà compromises par la sécheresse. Puis le tremblement de terre du 2 janvier 1867 avait secoué la région de Blida et, enfin, les premiers signes d'une épidémie de choléra faisaient leur apparition. C'est d'ailleurs pour répondre aux besoins de la population algérienne que l'archevêque avait rencontré, à Biarritz, le 12 septembre 1867, Napoléon III en vue d'obtenir la possibilité d'ouvrir, en Kabylie, des 'maisons hospitalières' qu'il prendrait lui-même à sa charge afin d'y faire soigner la population²⁷.

De retour à Saint-Michel, le père Edmond, acquis à cette nouvelle fondation, n'eut pas de peine à y rallier les membres de sa communauté. Il lui fallait désigner, parmi les candidats, ceux qui seraient le mieux à même d'assurer les différentes tâches spirituelles et matérielles que demandait cette nouvelle implantation. Il convenait d'abord de choisir celui qui, comme prier, pourrait répondre de la mission reçue et assurer la cohésion et le dynamisme de cette nouvelle communauté. Le père Alexandre Faure, homme de caractère et d'expérience pastorale, fut désigné pour cette charge. Il l'accepta d'autant plus volontiers qu'il se languissait à Frigolet en raison de la longueur des cérémonies qui empiétait, à ses yeux, sur le temps à consacrer aux activités paroissiales. De plus, ce religieux à la personnalité entière avait eu à s'opposer, comme maître des novices, à son prier. Ce dernier, en effet, trop marqué par sa formation cistercienne, avait introduit des accommodements qui ne relevaient pas de la pure tradition de Prémontré à laquelle le père Alexandre se voulait résolument attaché. En somme, cette nomination lui donnerait de l'air.

²⁴ Cet article est suivi d'une mention : "approuvé l'écriture ci-dessus, signé + Charles, archevêque d'Alger" puis "approuvé l'écriture ci-dessus, + Edmond, prier de la Sainte Observance de Prémontré".

²⁵ Cet ajout de dernière minute est un autographe de Mgr Lavigerie suivi de la mention : "approuvé l'article additionnel, + Edmond, prier de la Sainte Observance de Prémontré". Cet article confirme les articles 2 et 3 tout en ménageant la possibilité d'un éventuel recours en cas de manquement grave.

²⁶ AGMAfr, N° 1039, A 16-85.

²⁷ Par une lettre écrite de Biarritz le 9 septembre 1867, Mgr Lavigerie sollicite une audience de Napoléon III pour lui soumettre ce projet. Sa mise en œuvre sera différée par manque de moyens humains et en raison de l'insurrection kabyle de 1871. Le premier dispensaire ouvrira ses portes avec l'installation des pères blancs à Taguemount-Azouz en février 1873.

On adjoignit au prieur désigné une dizaine de pères et de frères et même un novice. On compléta la liste des partants avec un jeune de la maîtrise²⁸ ainsi qu'un tertiaire de l'Ordre, l'abbé Joseph Pougnet²⁹, architecte, qui venait d'achever le chantier de l'église Saint Michel de Frigolet. Il serait chargé de concevoir l'aménagement intérieur du sanctuaire et de dresser le plan du futur monastère à construire à proximité du sanctuaire.

Les débuts à Alger

Le départ fut fixé au mardi 28 janvier 1868 après le chant des Vêpres. Accompagnés du père Edmond qui tenait à conduire lui-même ses frères à destination, les partants se dirigèrent à pied vers la gare de Graveson³⁰ afin d'y prendre le train pour Marseille. Le lendemain matin tous montèrent en pèlerinage à Notre-Dame de la Garde pour implorer la Bonne Mère pour une heureuse traversée et lui confier leur nouvelle fondation. À 17 heures, leur bateau quitta Marseille pour Alger la blanche tandis que la mer devint rapidement assez houleuse. Quarante six heures plus tard, le vendredi 31 janvier, ils débarquèrent à Alger, heureux de retrouver la terre ferme.

Ils prirent aussitôt, en procession, la route vers Notre-Dame d'Afrique. Ils traversèrent Bab-el-Oued où ils croisèrent une escouade de soldats, sans doute originaires de Provence, qui, en voyant ces religieux, lancèrent : "Vive les Pères Blancs" ! Puis ils arrivèrent à hauteur de l'hôpital du Dey³¹. Là ils prirent

"un chemin bordé de cactus, d'aloès, de bananiers et de palmiers ; il monte à Notre-Dame d'Afrique en passant dans la vallée des Consuls, au milieu de quelques villas mauresques et européennes"³².

Arrivés sur place, ils entonnèrent le *Te Deum*.

"Notre premier soin fut d'aller nous jeter aux pieds de Celle dont nous venions desservir le sanctuaire pour lui offrir nos pieux hommages³³, puis nous restâmes un moment à contempler le magnifique panorama que nous avions devant nous : à nos pieds le joli village de St Eugène ; plus loin la mer à perte de vue ; à droite la ville d'Alger dont nous apercevions les murailles ; derrière nous la colline de la Boudzarent³⁴ (sic) émaillée de blanches villas. Le spectacle était ravissant ; mais nous avions hâte d'aller nous reconforter un peu, après trois jours de mal de mer"³⁵.

La maison dans laquelle ils seraient provisoirement hébergés, se trouvait à cinq minutes du sanctuaire. Ils découvrirent, avec surprise, une maison totalement vide, sans ameublement ni équipement, ce qui amena les nouveaux résidents à y vivre, les premiers jours, dans des conditions plutôt spartiates :

²⁸ Le père Edmond très attaché à la beauté des offices et au chant polyphonique, créa, à Frigolet en 1861, une maîtrise d'enfants pour chanter en faux bourdon les psaumes de l'office et alimenter ainsi un juvénat.

²⁹ Joseph Guillaume Pougnet (1829-1892), prêtre-architecte. Il a construit plusieurs édifices religieux : en 1866 l'église abbatiale de Saint Michel de Frigolet, en 1881 la basilique Saint Augustin de Bône, en 1884 la primatiale Saint Louis de Carthage et en 1886 l'église Saint Vincent de Paul dite des Réformés à Marseille.

³⁰ La gare de Graveson, située entre Avignon et Tarascon, se trouvait à 5 km du monastère.

³¹ L'hôpital du Dey fut érigé en 1832 dans les jardins du palais d'été du Bey Hassan Pacha. En 1917, cet établissement prit le nom d'hôpital Maillot du nom du médecin militaire qui codifia, en 1834, l'usage de la quinine contre le paludisme.

³² *Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p. 43.

³³ La statue de la Vierge se trouvait depuis 1857 dans la chapelle provisoire toute proche du sanctuaire. Elle sera placée dans le sanctuaire en mai 1873 à l'occasion du concile provincial d'Afrique.

³⁴ La Bouzaréah.

³⁵ *L'éphémère fondation de Notre-Dame d'Afrique*, op. cit., p. 84.

"On alla chercher un botte de paille chez le fermier voisin, un tapis à la chapelle et voilà notre lit et notre table. Un pot de confiture, un morceau de pain, notre unique plat auquel nous faisons largement honneur. Malgré cela tout le monde est content et on plaisante sur notre pauvreté. Au souper on achève le reste du dîner et après avoir loué Dieu et la Ste Vierge nous allons prendre sur la paille un repos bien mérité"³⁶.

Le lendemain, samedi 1^{er} février, Mgr Lavigerie vint pour l'installation canonique de la communauté. À l'entrée du sanctuaire, il fut accueilli par le père Edmond qui remercia l'archevêque de l'honneur qu'il faisait à l'Ordre en lui donnant de participer à son ministère, puis :

"Nous nous sommes rendus processionnellement à l'église pour la prise de possession. Après le chant du *Veni Creator*, Monseigneur a fait un magnifique discours dans lequel il a dit les raisons qui l'avaient porté à nous confier ce sanctuaire, il a exprimé tout ce qu'il attendait de nous et tracé la mission qui nous était réservée"³⁷.

Cette allocution a marqué les esprits par les perspectives pastorales et les horizons apostoliques qu'elle présentait non seulement pour le diocèse d'Alger mais aussi pour le continent africain.

Dans la nuit qui a suivi cette installation canonique, la communauté, conformément à la règle, se leva à minuit pour chanter les matines de la purification de Marie dans la chapelle provisoire dédiée à St Joseph. Réveillé par le son de la cloche, le voisinage crut à une alerte incendie ! En conséquence, le lendemain, l'archevêque fit savoir à ces religieux d'avoir à se dispenser, par discrétion, de sonner la nuit !

Ce même jour, en conformité avec l'article 5 de la Convention, Mgr Lavigerie signait une lettre de recommandation qui fut imprimée en nombre³⁸. Elle est destinée à ouvrir les portes des presbytères pour que s'ouvrent les porte-monnaie des paroissiens de France qui seraient ainsi sollicités par les religieux de Frigolet en charge de quêter pour leur nouvelle fondation algéroise :

" Nous, Charles, Martial, Allemand Lavigerie, Archevêque d'Alger :
Ayant trouvé inachevée l'œuvre de Notre-Dame d'Afrique, entreprise avec tant de zèle par notre vénérable prédécesseur Monseigneur Pavy, et ne pouvant l'abandonner tant par respect pour sa mémoire et le but admirable qu'il se proposait, que pour l'honneur du nom chrétien qui se trouverait compromis par un semblable insuccès en présence des infidèles ; impuissant, d'autre part, à mener à bonne fin par nos seules forces une entreprise aussi considérable, Nous avons appelé à notre aide les Religieux du monastère de l'Immaculée Conception, Saint Michel de la Primitive Observance de l'Ordre sacré de Prémontré.

Avec un courage inspiré par la foi, ils ont bien voulu promettre de ne reculer devant aucune peine pour terminer l'Église, élever un monastère sur les terrains adjacents, desservir ce sanctuaire et y établir le centre de prières de jour et de nuit que désirait notre prédécesseur pour la conversion des infidèles.

Mais pour une si laborieuse entreprise, ils ont besoin d'être soutenus par toutes les sympathies des fidèles ; c'est pourquoi Nous supplions toutes les personnes de foi de leur venir en aide en s'imposant un sacrifice pour une œuvre si éminemment chrétienne.

³⁶ Ibid., p. 84-85.

³⁷ *Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p. 45. Cette cérémonie fut relatée dans l'*Écho de Notre-Dame d'Afrique* (Semaine religieuse diocésaine créée par Mgr Lavigerie dont le premier numéro est du 5 janvier 1868).

³⁸ Alger, Typ. Bastide, imprimeur de l'Archevêché.

De notre côté nous ne cesserons de prier et de faire prier pour que le Seigneur daigne accorder à tous les bienfaiteurs de Notre-Dame d'Afrique, le centuple de ce qu'ils auront fait à notre demande"³⁹.

Le soir de ce 2 février, à l'issue du salut du Saint-Sacrement, tous furent invités à dîner chez Monseigneur. Puis la grande majorité des membres de la communauté se rendit à la Trappe de Staouéli⁴⁰ pour une retraite de trois jours prêchée par le père Alexandre au cours de laquelle il mit chacun devant la belle mission qui venait d'être confiée à la communauté. Les participants, a noté l'un d'eux, sortirent "de cette retraite comme les Apôtres du Cénacle, tout pleins d'ardeur et prêts à tous les sacrifices"⁴¹. Pendant ce temps, le père Edmond et deux frères convers⁴² restèrent sur place pour meubler et équiper au mieux leur résidence provisoire que l'abbé Pougnet a décrite ainsi :

"Un petit porche carré donnait accès dans un vestibule orienté du nord au sud, il a cinq mètres de long, sur deux de large et il est doublé à l'ouest d'une salle pareille. Deux autres pièces, augmentées d'une saillie d'un mètre et demi les bordent à l'est et au sud. À l'ouest, il y a les deux pièces semblables... L'étage supérieur consiste en une cour... entourée de quatre pièces à peu près égales, avec saillie. Sur le milieu, une petite galerie de bois forme comme un cloître autour du préau"⁴³.

L'entrepreneur père Boulbon séjourna quelque temps à Notre-Dame d'Afrique pour soutenir la vie de prière et de travail de cette communauté naissante. Désireux de laisser son empreinte sur cette nouvelle fondation, il ne manqua pas de donner des consignes pour l'aménagement intérieur du sanctuaire quitte même à modifier des réalisations déjà achevées ! Voici, à ce sujet, ce qu'a noté le frère Huguet dans ses *Souvenirs* :

"Dès le commencement, il [le P. Edmond] avait voulu imposer son plan pour la disposition intérieure de la chapelle qu'il voulait pareille à celle de l'église de Frigolet. Il avait à cet effet fait abaisser le sol de la nef d'un mètre, pour que le chœur et l'autel fussent plus élevés ; de ce fait il avait donné au chœur autant d'étendue qu'à la nef tout-entière"⁴⁴.

Cette initiative unilatérale, contraire à l'article 9 de la Convention, engendra, chez l'archevêque, un sentiment de contrariété à l'encontre de ce prier qui prenait des libertés avec l'engagement écrit qu'il avait signé. En conséquence, le père Edmond à peine parti, Mgr Lavigerie ordonna "au père Alexandre de faire ramener les décombres qui avaient été dégagées à grands frais et de replacer les marches du maître-autel sous l'arcade de la coupole"⁴⁵, car elles avaient été disposées au fond du chœur. Ainsi, dès les premiers temps, l'autorité ecclésiastique apprit à se défier des initiatives de l'autorité religieuse et le père Alexandre ne fut pas le dernier à s'en rendre compte.

Par delà cette péripétie, les Prémontrés, tout en assurant leurs offices au chœur et l'animation des associations de prières liées au sanctuaire, se mirent avec entrain à l'ouvrage selon la compétence de chacun. Soutenus par leur propre réseau de bienfaiteurs,

³⁹ AGMAfr. N° 3148, A 16-86. Mgr Calmels, dans *Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p. 55-57, cite une autre lettre de recommandation datée du 16 novembre 1867 et susceptible d'être présentée aux Evêques de France en vue de faciliter l'accueil, dans les paroisses de France, des Prémontrés de Frigolet chargés de prêcher et de quêter pour l'œuvre de Notre-Dame d'Afrique.

⁴⁰ Monastère cistercien fondé en 1843 près de Sidi Ferruch par 13 trappistes venus d'Aiguebelle. Ce monastère sera fermé et vendu en 1904.

⁴¹ *L'éphémère fondation de Notre-Dame d'Afrique*, p. 85.

⁴² Religieux non prêtres adonnés aux tâches manuelles et aux besoins matériels d'un monastère.

⁴³ *Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p. 57-58.

⁴⁴ *L'éphémère fondation de Notre-Dame d'Afrique*, p. 90.

⁴⁵ *Ibid.* p. 97-98.

ils purent d'abord transformer leur résidence provisoire en un lieu habitable, puis terminer, en deux mois, le gros œuvre du sanctuaire.

Ils s'attachèrent ensuite, selon les directives de l'abbé Pougnet, à son aménagement intérieur. Ils trouvèrent un peintre algérois pour les fresques de la coupole. On y fit figurer l'invocation de Mgr Pavy : "Notre Dame d'Afrique priez pour Nous et pour les Musulmans". On fit poser un banc de communion de belle facture à l'entrée du chœur ainsi que quarante-six vitraux composés et posés par un maître-verrier de l'école d'Avignon ; deux d'entre eux, situés à droite dans la nef, représentent Saint Norbert⁴⁶, fondateur de l'ordre de Prémontré et Saint Louis, patron de Mgr Pavy, fondateur du sanctuaire. On habilla le chœur avec 45 stalles pour les moines et la maîtrise d'enfants, avec surtout un maître-autel richement décoré qui fut consacré par Mgr Lavigerie en octobre 1868. On plaça la chaire de prédication et on posa un pavement de marbre blanc sur un sol de terre battue.

Ces travaux ainsi réalisés, les religieux se tournèrent vers la construction de leur monastère situé à proximité du sanctuaire en commençant par l'aile principale. Le frère Huguet en parle en ces termes :

"Après avoir achevé et meublé la chapelle, le P. Edmond entreprit la construction du monastère qui devait y être attenant. Provisoirement on se contenta d'une aile du futur bâtiment qui devait contenir les lieux réguliers les plus indispensables : en sous-sol, une cave spacieuse ; au rez-de-chaussée, la salle communautaire, la salle capitulaire, la salle des convers ; au premier, le dortoir, la bibliothèque et la lingerie ; à côté, un grand hangar fermé servait de salle de classe et de dortoir pour nos enfants"⁴⁷.

Ils aménagèrent également les terrains environnants par la plantation d'arbres autour de la chapelle pour procurer de l'ombre aux pèlerins, par la création d'un jardin potager entouré d'un mur en pierres sèches et par l'aménagement d'une vigne et d'un champ pour le blé et les pommes de terre.

Comme pour clore cette première phase d'activités, la communauté célébra, à partir du 16 octobre 1868, un triduum solennel en l'honneur de saint Adrien et saint Jacques, deux martyrs prémontrés du 16^{ème} siècle⁴⁸. Pour la circonstance, Mgr Lavigerie présida, le dimanche 18 octobre, une messe pontificale dans le sanctuaire de Notre-Dame d'Afrique. À l'occasion de ce triduum, le père Edmond avait fait le voyage d'Alger. Son monastère, Saint-Michel de Frigolet, venait d'être élevé au rang de prieuré *Domus princeps* de son Ordre⁴⁹. De ce fait, le père Edmond pouvait se considérer comme prieur général.

Il profita donc de l'occasion pour faire, dès le 19 octobre, la visite canonique de la communauté d'Alger. Le jeudi 22, il laissait une carte de visite dans laquelle il invitait ses confrères, d'une part, à continuer d'appliquer fidèlement les recommandations laissées lors de leur installation à Notre-Dame d'Afrique et, d'autre part, à être attentifs à la ponctualité et au respect du silence. Il laissait entendre, toutefois, que le père Alexandre ne faisait pas, en raison de ses exigences, l'unanimité de sa communauté et qu'un rappel général à l'esprit d'obéissance pourrait conforter le prieur local dans son rôle de responsable.

⁴⁶ Saint Norbert de Xanten (1080-1134) originaire de Rhénanie, restaura, à Prémontré en 1120, l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin. En 1126, il devint archevêque de Magdebourg.

⁴⁷ *L'éphémère fondation de Notre-Dame d'Afrique*, op. cit., p. 87. Les enfants dont il est question devaient être ceux de la maîtrise et du juvénat.

⁴⁸ Adrien Bécand et Jacques Lacoupe furent martyrisés, en 1572, avec d'autres compagnons par des calvinistes dans la ville néerlandaise de Gorcum.

⁴⁹ Le Pape Pie IX accéda à la supplique du père Edmond le 28 août 1868 et le décret lui fut notifié le 29 septembre suivant, en la fête de Saint-Michel. Ce décret donnait à ce prieuré le titre de Maison-Mère.

2 - Mgr Lavigerie et le père Edmond en dissonance

Quand les Prémontrés commencèrent leur service à Notre-Dame d'Afrique, cela faisait un mois que Mgr Lavigerie avait alerté, par une lettre du 1^{er} janvier 1868, la presse catholique française pour sensibiliser l'opinion sur l'ampleur de la famine qui sévissait alors en Algérie et qui frappait de nombreuses victimes y compris parmi les enfants :

"Monsieur le rédacteur, veuillez me permettre d'emprunter la voie de votre journal pour adresser un appel à la charité catholique, en faveur des indigènes de l'Algérie... Le mal s'étend chaque jour et prend des proportions plus douloureuses. Je ne crois pas qu'il me soit permis de me taire plus longtemps.

C'est, en effet, la famine avec toutes ses horreurs qui décime la population indigène déjà si éprouvée par le choléra. Depuis plusieurs mois déjà, un grand nombre d'Arabes ne vivent plus que de l'herbe des champs ou des feuilles des arbres qu'ils broutent comme des animaux. Maintenant épuisés par un hiver plus rigoureux que de coutume, leurs corps ne résistent plus, ils meurent littéralement de faim...

C'est ... pour ces pauvres enfants que je sollicite la charité des âmes chrétiennes et généreuses. Il faudrait donc les recueillir. Nos bonnes Sœurs se chargeraient volontiers de cette œuvre de miséricorde. Mais ce sont les ressources qui leur manquent, et qui me manquent absolument à moi-même. Avant de solliciter la charité des autres, j'ai donné ce que j'avais ; maintenant je reçois avec reconnaissance ce que la charité m'enverra à Alger"⁵⁰.

Les soupçons de l'archevêque

De fait, l'archevêque, se voulant 'tout à tous' avait pris en charge la survie de centaines d'orphelins, d'abord chez lui à Saint-Eugène puis en d'autres lieux : à Ben Aknoun avec l'aide des Jésuites et à Maison-Carrée⁵¹ avec les tout premiers 'missionnaires d'Alger'. Les Prémontrés auraient-ils été amenés, comme d'autres communautés religieuses, à prendre leur part dans la prise en charge des orphelins ? Mgr Calmels, le laisserait entendre :

"Des asiles étaient improvisés. L'Archevêque en remplissait sa maison de campagne. Le séminaire Saint Eugène en est surpeuplé. Les Prémontrés en accueillent près de cent. Les loger passe encore, mais les nourrir, les soigner, leur apprendre à travailler. Le personnel manquait. Le dévouement des présents ne suffisait pas à faire front aux exigences de l'éducation"⁵².

Ces lignes reconnaissent les limites humaines et éducatives d'une prise en charge intégrale d'une centaine d'orphelins à Notre-Dame d'Afrique. Tout au plus ces religieux, astreints à l'office au chœur, auraient pu recevoir quelques orphelins de Saint Eugène pour les occuper sur les terres attenantes au sanctuaire, à l'instar de ce qu'avait préconisé Mgr Lavigerie pour les orphelins de Maison-Carrée. En fut-il ainsi à Notre-Dame d'Afrique ? Il

⁵⁰ Mgr Baunard, *Le cardinal Lavigerie*, op. cit., Tome I, p. 207-208.

⁵¹ Domaine Ouled Adda situé près de l'embouchure de l'oued El-Harrach et acheté par Mgr Lavigerie le 10 février 1869. Il y installa successivement l'orphelinat Saint Joseph (1869) puis la maison-mère des Pères Blancs, sa résidence de Délégué apostolique pour le Sahara et le Soudan et le noviciat Sainte-Marie en octobre 1970.

⁵² *Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p. 76. La revue *L'Algérieniste*, dans son numéro 115 de septembre 2006 intitulé *Le rôle méconnu des Prémontrés dans la construction de Notre-Dame d'Afrique*, mentionne ce que fit Lavigerie en faveur des orphelins et ajoute, en se faisant l'écho de Mgr Calmels : "Les Prémontrés en reçoivent une centaine".

y a lieu de répondre par la négative. On sait, par une lettre de l'archevêque adressée au père Edmond et datée du 14 octobre 1869⁵³, que le premier reprochait au second d'agir "en trompant les fidèles dans vos quêtes pour de prétendus orphelins ou hospices que vous auriez dans le diocèse". Ce reproche amène à conclure que les Prémontrés ne se sont pas investis dans l'accueil des orphelins. Ce n'était du reste pas leur mission.

On peut, cependant, penser que les deux pères du prieuré de Frigolet, désignés comme prédicateurs-quêteurs au profit de Notre-Dame d'Afrique, aient pu, en marge de la campagne lancée par Mgr Lavigerie en faveur des orphelins, évoquer incidemment le drame de ces derniers pour sensibiliser leurs auditoires et recevoir ainsi des dons spécifiquement destinés aux orphelins. En conséquence, ils auraient eu, parfois, quelque peine à distinguer ce qui était destiné à l'œuvre des orphelins de ce qui revenait à l'œuvre de Notre-Dame d'Afrique. Cela n'échappa pas à la vigilance sourcilleuse de l'archevêque vivement préoccupé d'assurer les ressources nécessaires pour la prise en charge de ces orphelins.

Cela renforça, chez Mgr Lavigerie, ce sentiment de suspicion sur les façons de faire du père Edmond et créa un climat que saura exploiter le prieur de Notre-Dame d'Afrique pour garder ses distances à l'égard du prieur de Frigolet en s'alignant sur les vues de l'archevêque. Le prieur général et le prieur local s'étaient déjà frottés à propos du plan du monastère d'Alger qu'avait dressé l'abbé Pougnet selon les indications du père Edmond :

"Ce tracé, le père Alexandre ne l'accepta pas, il le censura. Le père Edmond exigeait un dortoir commun et une salle commune. Le père Alexandre se réglait sur les constitutions des Prémontrés. Le prieur de Frigolet restait trappiste. Le père Alexandre voulait être contemplatif et actif"⁵⁴.

Cette annotation laisse ainsi apparaître une certaine tension au sein de la communauté : celle-ci générera ses 'pro-Alexandre' et ses 'pro-Edmond'. Un tel climat était préjudiciable à une saine pratique de l'obéissance et pouvait devenir source de contre-témoignage. Malgré tout, chacun se donnait à sa tâche selon ses compétences et le service pastoral et culturel du sanctuaire était assuré à la satisfaction des fidèles comme des pèlerins.

Sur ces entrefaites, suite à une supplique adressée au Pape Pie IX par le père Edmond, le prieuré de Frigolet fut érigé, le 16 juin 1869, en abbaye et son père abbé recevrait, de ce fait, "la faculté d'exercer sur ses dépendances les droits autrefois concédés aux Abbés prémontrés". Le 16 septembre, le père Edmond fut élu père abbé de Saint-Michel de Frigolet y compris avec des voix venant d'Alger. Il désira alors se rendre à Notre Dame d'Afrique pour y visiter ses frères et prendre la mesure de ce qui s'y vivait au plan de la vie régulière comme au plan de l'animation du sanctuaire. Pour ce faire, il écrivit à l'archevêché afin d'obtenir un billet de passage gratuit. En retour, Mgr Lavigerie lui écrivit la lettre évoquée plus haut dans laquelle il exprimait son ressentiment à l'encontre du père abbé. En voici la teneur :

"Mon Révérend Père,

M. l'abbé Angelin m'informe que vous lui avez demandé un passage pour venir visiter la Communauté de Notre-Dame d'Afrique. Je regrette de ne pouvoir vous accorder cette faveur.

Je regrette encore bien plus de devoir vous dire que je ne puis vous recevoir dans le diocèse d'Alger, après les torts si graves que vous et vos Pères de Saint Michel vous vous êtes donnés et continuez à vous donner, malgré toutes mes réclamations, en trompant les fidèles dans

⁵³ AGMAfr, n° 3190 ; A. A. 515.

⁵⁴ *Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p. 98.

vos quêtes pour de prétendus orphelins ou hospices que vous auriez dans le diocèse d'Alger, ainsi que l'a fait encore, dans le diocèse de Rodez et ailleurs, le père Augustin.

De plus, je manquerais à la franchise épiscopale si je ne vous disais que les renseignements très graves et très précis que j'ai reçus et, en particulier de quelques évêques, sur le trafic de Messes qui se fait à Saint Michel, sur le peu de scrupule que vous vous faites de ne pas respecter même les fonds destinés aux fondations, sur les sujets vraiment indignes que vous admettez ou même que vous reprenez (comme ce frère qui avait volé à Notre-Dame d'Afrique), et enfin sur d'autres points qui vous concernent personnellement, m'ont fait perdre toute confiance dans votre administration.

Je ne puis donc admettre, mon Révérend Père, que vous conserviez à Notre-Dame d'Afrique l'autorité que vous y avez exercée, jusqu'à ce jour, par ma tolérance. Cette communauté s'est établie chez moi comme une communauté non-exempte, n'ayant d'autre existence ecclésiastique que celle qu'elle tenait de moi et, par conséquent, devant dépendre de moi en toutes choses.

Aujourd'hui, vous paraissez vouloir, quoique devenu abbé de Saint Michel, traiter Notre-Dame d'Afrique comme une dépendance de votre communauté. Je ne puis admettre cette prétention. Les religieux de Notre-Dame d'Afrique ne peuvent dépendre que de moi, ni être visités que par moi ou par mon délégué, et je n'y puis admettre de prélat étranger, s'il y prétend un droit propre.

Si ces religieux étaient exempts, s'ils avaient une existence confirmée par le Saint Siège, ce serait tout différent. Mais ils ne sont pas dans ces conditions ; ils sont simplement reconnus par l'Ordinaire, comme pieuse société. C'est ainsi que je les ai reçus et je ne puis les garder qu'à cette condition.

Comme conséquence pratique, mon Révérend Père, je vous prie de vous abstenir de venir à Alger, et, si vous y veniez malgré ma défense, je serais obligé d'employer contre vous les censures ecclésiastiques, pour le cas où vous prétendriez exercer quelque droit ou fonction que ce soit à Notre-Dame d'Afrique ou dans sa communauté, autrement que par délégation spéciale de ma part..."⁵⁵.

La défense du père abbé

Cette lettre notifiait un refus formel de toute visite du père abbé à Alger. Ce refus est motivé, d'une part, par des soupçons de combinaisons financières et, d'autre part, par le souci de l'archevêque d'asseoir son pouvoir de juridiction sur une communauté de religieux à vœux simples qui ne relève que du droit diocésain.

Cette lettre méritait une réponse circonstanciée d'où ce pli du 24 octobre 1869 transmis à l'archevêque par deux délégués envoyés à Alger pour arrondir les angles :

"J'ai l'honneur de députer auprès de votre Excellence, deux de nos excellents religieux : le père Romain, sous-prieur, et le père Thomas d'Aquin, pour répondre à la lettre qu'Elle m'a fait l'honneur de m'adresser le 14 octobre dernier... Souffrez que je vous le dise, je n'ai jamais trompé et je n'ai pas voulu tromper les fidèles. J'ai ordonné, en vertu de l'obéissance, au père Louis de Gonzague et au père Augustin, les deux quêteurs de Notre-Dame d'Afrique, de ne jamais parler d'orphelins, orphelinats ou Arabes en faveur de Notre-Dame d'Afrique.

Comme l'Ordre des Prémontrés est apte à toutes les bonnes œuvres et que nous avons dessein de nous occuper, aussitôt que nous le pourrions, de l'éducation des jeunes Arabes, j'avais eu l'honneur de vous dire, Monseigneur, car je dis toujours franchement ce que je fais, que je croyais que nous pourrions faire part aux fidèles de notre projet ; mais sur vos observations j'ai défendu rigoureusement aux deux Pères même de faire voir cette perspective aux fidèles et je leur ai ordonné d'éviter avec le plus grand soin tout ce qui pourrait leur donner le change. J'ai fatigué nos deux religieux de ces recommandations et j'ai tout lieu de croire qu'ils ont été fidèles à les suivre...

⁵⁵ AGMAfr, n° 3190 ; A. A. 515, citée dans *Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p.88-90.

Quant à ce que votre Grandeur appelle notre trafic de messes, nous ne faisons rien, Monseigneur, qui ne soit autorisé par le Souverain Pontife ou que ne fassent eux-mêmes plusieurs archevêques et évêques qui s'adressent à nous, ainsi que plusieurs Ordres religieux, Dominicains, Franciscains, Carmes, Trappistes. Ce que nous faisons a été examiné attentivement par une commission composée de plusieurs prélats et présidée par un savant cardinal...

Quant aux sujets indignes qu'on m'accuse de recevoir, les religieux que j'ai l'honneur de vous adresser, Monseigneur, prouveront à votre Grandeur toute la fausseté de cette assertion. Le révérend père prieur de Notre-Dame d'Afrique a retourné quelques sujets qu'il avait d'abord acceptés et que nous lui avions adjoints pour aider la fondation de Notre-Dame d'Afrique...

Je reconnais et je respecte comme l'autorité de Dieu lui-même la juridiction que vous donne le Droit, Monseigneur, sur Notre-Dame d'Afrique, mais il ne m'enlève pas le devoir de visiter la communauté pour faire fleurir de plus en plus la régularité et l'unité de l'Ordre dont elle fait partie. Les supérieurs des instituts les moins exempts, anciens ou modernes, comme les Lazaristes, les Sulpiciens, les Frères des Écoles Chrétiennes, les Maristes, les Sacramentaires, pour être entièrement sous la juridiction des évêques n'en n'ont pas moins le droit et le devoir de visiter leurs maisons qu'ils ont fondées ou qu'ils ont acceptées des évêques et aucun supérieur n'accepterait une fondation d'un évêque qui réserverait la faculté de lui défendre de visiter les religieux qu'il lui aurait donnés...

De plus, le Saint Siège par le décret du 28 août 1868 a élevé notre monastère à la qualité de Maison Mère, "*Domus princeps*", de la Primitive Observance des Prémontrés sur toutes les maisons qui en sont sorties ou qui en sortiront dans la suite. Quel est le père qui n'a aucun droit de visiter ses fils ? Il est vrai, Monseigneur, que c'est par votre autorité, comme le Droit Canon le veut pour tous les Ordres, que nous avons établi à Alger nos religieux, mais cela n'a pas été sans consulter le Souverain Pontife et sans sa permission, parce que les Saints Canons ne nous permettent pas de faire de fondation sans l'autorisation du Souverain Pasteur..."⁵⁶.

Outre cette démarche auprès de Mgr Lavigerie, le père Edmond demanda au père Augustin, nommément mis en cause dans sa fonction de prédicateur-quêteur, de rendre compte de son ministère dans une lettre à adresser à l'archevêque. Ce qu'il fit le 1^{er} novembre 1869, en voici l'essentiel :

"Notre Révérendissime père Abbé de Tarascon m'écrit dans une lettre pour m'inviter à venir parler moi-même à Votre grandeur au sujet d'une accusation dont j'ai été l'objet auprès d'Elle... Pour me conformer à la volonté de ce supérieur, je dois vous dire tout d'abord, Monseigneur, que sa Révérence m'a ordonné depuis longtemps et à la suite d'une première observation de Votre grandeur, et en vertu de la sainte obéissance, de ne jamais parler d'orphelinat, ni d'orphelins dans mes discours relatifs à Notre-Dame d'Afrique. Il me semble devant Dieu que j'ai été fidèle à cet ordre formel.

Porteur d'une recommandation due à votre haute bienveillance et de la permission de prêcher, accordée par six autres prélats, je suis dans la nécessité d'exhiber ces pièces aux pasteurs qui veulent me donner leur charitable concours, et dès lors il me serait bien difficile d'accomplir une autre mission que celle qui m'a été confiée.

Aussi bien, je crois pouvoir affirmer que tous mes discours jusqu'ici se sont résumés à dire que les religieux prémontrés ont été appelés à Notre-Dame d'Afrique pour concourir à la conversion des Arabes par la prière publique, par la pénitence, par le travail des mains et par toutes les œuvres apostoliques qui pourraient leur être confiées et que dès lors ils ont besoin de terminer le sanctuaire dont ils sont chargés et de bâtir un monastère où ils puissent se loger convenablement et faire tout le bien possible...

Pour intéresser les fidèles en faveur de nos pères d'Afrique j'ai dit encore que, non seulement ils ont une église à terminer et à entretenir, un monastère à construire, mais que, partageant leur pain avec les pauvres qui viennent tendre la main, ils sont pauvres eux-mêmes au point de ne rien posséder en propriété et de ne recevoir aucune allocation de l'État, aucune subvention de la Propagation de la Foi dont les ressources ne peuvent répondre à tous les besoins...

⁵⁶ Lavigerie et les Prémontrés, op. cit., p. 91-96.

Lorsque je parle de Notre-Dame d'Afrique, l'idée des orphelins d'Afrique préoccupe les esprits. Mais aussi je suis certain que tous ne se méprennent pas sur l'objet de mes prédications, il m'est arrivé après avoir reçu une aumône légère pour Notre-Dame d'Afrique, de recevoir de la même main et au même moment, un billet de banque pour être transmis à l'œuvre des orphelins de l'Algérie. En envoyant au bon père Alexandre les résultats de mes courses, j'ai fidèlement rempli ma mission. Il pourrait, au besoin, me rendre ce témoignage...

Jamais je n'ai dit que la petite mission des Prémontrés d'Algérie fût un orphelinat et qu'il y ait cent, dix, ou même un seul orphelin résidant sous le toit des religieux... Voilà, Monseigneur, ma conduite et mes sentiments mis à découvert devant vos yeux. Si j'ai mal agi en quoi que ce soit, si j'ai prononcé un mot de nature à contrevenir à la vérité devant les fidèles, alors même que ce fût indépendamment de ma volonté, j'en demande pardon à Dieu, à Votre grandeur et au Révérendissime père. Dieu sait avec quelle répugnance intime j'ai accepté, depuis 18 mois, l'office de quêteur⁵⁷ et toutes les peines que j'ai rencontrées sur mon chemin..."⁵⁸.

Comment rendre compte de cette défiance de Mgr Lavigerie à l'encontre du père Edmond ? On peut y voir la rencontre de deux fortes personnalités au zèle entreprenant, prisonnières de leurs qualités de meneurs d'hommes, conscientes des pouvoirs dont elles sont investies et des appuis qu'elles peuvent obtenir à Rome pour faire aboutir leur visée apostolique propre. Car il s'agissait bien de cela. Le père abbé voulait faire de Saint Michel de Frigolet, l'abbaye-mère de l'Ordre des Prémontrés de la Primitive Observance tandis que l'archevêque désirait faire de Notre-Dame d'Afrique une tête de pont pour ériger en terre africaine d'autres communautés de Prémontrés issues de celle d'Alger.

Tout cela ne déboucha pas, pour le moment, sur une rupture grâce, sans doute, aux efforts de dialogue déployés par les deux Prémontrés envoyés à Alger et grâce aussi au réalisme de Mgr Lavigerie qui avait encore besoin des apports en personnel venant de Saint-Michel de Frigolet ne serait-ce que pour remplacer les religieux qui y étaient retournés. À cette époque, l'archevêque était vivement préoccupé, d'une part, par la prise en charge financière des orphelins alors que les dons venant de France avaient sérieusement diminué du fait du conflit franco-prussien⁵⁹ et, d'autre part, par la jeune 'Société des Missionnaires d'Alger' qui connut, durant l'année 1871, des turbulences internes⁶⁰ dues à l'autorité sourcilieuse de son fondateur. Elles entraînèrent le départ de la Société de plusieurs sujets dont le père Charles Finateu⁶¹ ; il n'en resta que huit. Le frère Huguet, dans ses *Mémoires*, fait allusion à cette crise de croissance en ces termes :

"En 1871 une épreuve terrible vint s'abattre sur la nouvelle Congrégation. Plusieurs de ses membres et non des moindres se retirèrent et vinrent nous demander l'hospitalité pendant quelques jours. Ils voulaient que Mgr leur donna (sic) un Supérieur pris parmi eux et conserva (sic)

⁵⁷ Le père Augustin aurait commencé cet office, dans les diocèses de France, deux mois après l'arrivée des Prémontrés à Alger.

⁵⁸ *Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p. 82-87.

⁵⁹ Mgr Baunard a noté à propos de la guerre franco-prussienne de 1870 : "La France envahie n'envoyait plus rien pour les orphelinats. L'Archevêque vit un gouffre qui s'ouvrait devant lui. Il en eut le vertige. Il était aux abois. Ne sachant à qui s'en prendre, il s'en prenait à tout le monde." *Le Cardinal Lavigerie*, op.cit., Tome 1, p. 335.

⁶⁰ François Renault, *Le cardinal Lavigerie*, op. cit., p. 226-227. Mgr Lavigerie pensa même, en septembre 1871, dissoudre la Société qui ne dut sa survie qu'à l'attachement tenace des pères Charmetant et Deguerry à l'œuvre entreprise. On rouvrit alors le noviciat en octobre 1871 à Maison-Carrée avec un nouveau maître des novices jésuite.

⁶¹ Charles Finateu (1846-1912), né à Koléa est ordonné prêtre le 3 octobre 1868, 15 jours plus tard il entre au premier noviciat père blanc. En 1869 il est nommé supérieur du petit séminaire arabe de Saint-Eugène et l'année suivante il est responsable de l'orphelinat de Maison-Carrée. En 1871, il quitte la Société et réintègre le diocèse d'Alger. Il sera curé en divers lieux avant de devenir, en 1897, recteur de Notre-Dame d'Afrique.

seulement le titre de Supérieur Général. Ils obtinrent ce qu'ils demandaient. Le P. D.⁶² fut désigné et tout rentra dans l'ordre"⁶³.



(Photo B.L.)

Invocation conclusive de la prière à Notre-Dame d'Afrique composée en 1858 par Mgr Pavy, 2^{ème} évêque d'Alger et promoteur du sanctuaire.

⁶² Francisque Deguerry (1847-1902) quitte le diocèse de Belley pour celui d'Alger et entre au grand séminaire. Le 19 octobre 1868, il est du premier noviciat établi à la maison Rostan sise à El-Biar. Il prend l'habit le 2 février 1869 à Notre-Dame d'Afrique. Le 15 septembre 1869 il est à Maison-Carrée en charge des orphelins tout en complétant ses études de théologie. Ordonné prêtre en 1872, il est nommé à Saint-Cyprien des Attafs avant d'être, en 1873, supérieur de Taguemount-Azouz, puis des Ouadhias en Kabylie. En 1874, il revient comme supérieur à Saint-Cyprien des Attafs. Au chapitre d'octobre 1874 qui s'est tenu à Notre-Dame d'Afrique, il est élu membre du conseil général et Mgr Lavigerie le choisit comme vicaire général pour la Société. Il le restera jusqu'en 1880, puis le redeviendra de 1886 à 1889. Dans cette fonction, il avait parfois du mal à s'accommoder de l'autorité omniprésente du fondateur. En 1889, comme vicaire général il s'opposa, au nom de la justice, au partage que fit l'archevêque de Carthage du produit de la vente du collège Saint-Charles de Tunis. Cela occasionna le départ du père. Il s'installa à Paris et, délié de son serment, il devint aumônier des Dames de Sion.

⁶³ *L'éphémère fondation de Notre-Dame d'Afrique*, op. cit., p. 87-88.

3 - Mgr Lavigerie et le père Alexandre en connivence

L'archevêque d'Alger, déterminé à tenir à distance le père Edmond pour asseoir le statut 'diocésain' du prieuré d'Alger, se tourna vers le prieur local pour traiter de l'avenir du projet lié au sanctuaire. Cela engendra une connivence de circonstance entre Mgr Lavigerie et le père Alexandre basée, chez l'un comme chez l'autre, sur une prévention différemment motivée à l'encontre du père abbé. Celui-ci, cependant, se considérait toujours investi d'un droit de regard sur sa communauté d'Alger d'autant plus qu'on lui demandait d'y nommer d'autres membres pour remplacer ceux qui quittaient Alger pour une raison légitime ou parce que le père Alexandre les trouvait inadaptés à l'emploi qu'ils occupaient⁶⁴.

Érection du prieuré de Notre-Dame d'Afrique

C'est dans ce contexte que Mgr Lavigerie, en accord avec le père Alexandre⁶⁵, prit l'initiative d'adresser, le 14 mars 1871, une supplique au Pape Pie IX, par l'entremise de la Congrégation des Évêques et des Réguliers, pour que le monastère de Notre-Dame d'Afrique obtînt un statut canonique particulier. Au cours de l'audience accordée, le 31 mars, au sous-secrétaire de cette Congrégation, le Pape Pie IX a bien voulu accéder à cette demande en faisant du monastère d'Alger un prieuré *honoris causa* :

"Dans l'audience du 31 mars 1871, Sa Sainteté, accueillant les motifs exposés, a accordé volontiers à l'Archevêque d'Alger, Orateur, la faculté d'ériger la maison susdite en Prieuré, selon la demande, de telle sorte qu'elle demeure maison de profès simples, avec le pouvoir de fonder d'autres maisons de ces mêmes Prémontrés en Afrique, avec le consentement des Ordinaires respectifs dans les diocèses desquels elles devraient être fondées..."⁶⁶.

Cette décision romaine fut communiquée par l'archevêque aux prémontrés de Notre-Dame d'Afrique le dimanche 14 mai, le jour même où le frère Alphonse Huguet fut ordonné prêtre à Alger sans que le père abbé ne fût invité à cette cérémonie. Celui-ci écrivit alors au jeune prêtre qu'il éprouvait "un grand serrement de cœur de demeurer séparé de lui" en une telle circonstance.

Voici en quels termes Mgr Lavigerie notifia aux intéressés cette décision romaine :

"Mes très chers Pères et Frères,

Voyant le bien que vous accomplissez dans ce diocèse, par le bon exemple des vertus religieuses, le zèle apostolique et l'exercice constant de la prière publique, nous avons pensé à demander pour vous, à Notre Saint-Père le Pape Pie IX, une faveur spéciale, celle d'ériger votre

⁶⁴ Dans ses *Souvenirs*, le père Huguet a noté que son prieur ne transigeait pas sur les questions d'obéissance et de compétence : "Il ne fallait pas faire mine de résister ; jamais là-dessus, il ne cédait ; il fallait se décider ou partir. C'est ce qui arriva plus d'une fois à Notre-Dame d'Afrique où sur 12 religieux partis avec lui, 10 durent revenir à St Michel" (*L'éphémère fondation de Notre-Dame d'Afrique...* op. cit., p. 79).

⁶⁵ François Renault note : "Le père Edmond affirma avoir obtenu de Lavigerie 'l'aveu' d'avoir été 'poussé' par Alexandre pour demander l'érection en prieuré du monastère de Notre-Dame d'Afrique." (*Les Prémontrés à Notre-Dame d'Afrique*, op. cit., p. 222. C'est vraisemblable car le père prieur d'Alger, pensant au recrutement local, avait déjà ouvert une sorte de juvénat pour recruter sur place de jeunes garçons chrétiens.

⁶⁶ Congrégation pour les Évêques et les Réguliers, Prot. 10892/10,1871, (cité dans *L'éphémère fondation de Notre-Dame d'Afrique*, op. cit., p. 80).

maison en Prieuré régulier et en *Maison-Mère*⁶⁷ pour les diocèses d'Afrique, où les Ordinaires des lieux voudraient vous appeler. Nous avons en conséquence adressé dans ce but à Notre Très Saint Seigneur le Pape Pie IX, une supplique pour obtenir de Lui les pouvoirs nécessaires afin de procéder canoniquement à cette érection.

Ces pouvoirs nous ont été accordés conformément à notre demande... En conséquence de ces facultés et le saint nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1^{er}. – Le couvent et la maison des chanoines réguliers de la Primitive Observance de Prémontré établis auprès de l'église de Notre-Dame d'Afrique sont érigés en Prieuré Régulier et en Maison-Mère (*Domus Princeps*⁶⁸) des autres établissements de même ordre qui se fonderaient dans les divers diocèses de l'Afrique, avec l'autorisation des Ordinaires.

Article 2. – Ce prieuré et cette Maison-Mère demeurent placés sous la juridiction des Archevêques d'Alger, et les religieux qui en font partie ne feront que des vœux simples, jusqu'à ce que le Saint-Siège en ait autrement ordonné.

Article 3. – Le dit Prieuré et Maison-Mère jouira (sic)⁶⁹ de tous les droits et privilèges accordés par le droit et par la coutume légitime aux maisons de même nature, et, en particulier, du droit d'avoir un noviciat et d'élire son Prieur, après la mort ou la démission de son supérieur actuel, le R. P. Alexandre...⁷⁰.

Par cette ordonnance qui, manifestement, sur-interprétait les termes mêmes du rescrit pontifical, Mgr Lavigerie franchissait un nouveau pas pour réaliser sa visée apostolique : faire de ce prieuré une 'maison-mère' qui planterait d'autres communautés en terre africaine quand les circonstances le permettraient. Par voie de conséquence, cette ordonnance épiscopale donnait à cette 'maison-mère' le moyen d'assurer son propre recrutement par l'ouverture, sur place, d'un noviciat. Ce faisant, l'autorité du prieur local s'en trouvait renforcée tandis que le lien avec le père abbé se voyait davantage distendu.

Réaction du père abbé

Mis ainsi devant le fait accompli, ce dernier, comme abbé général de l'Ordre, se devait de réagir. Il envoya donc, le 28 août 1871, une lettre à l'archevêque pour réitérer une demande de rencontre laissée sans suite depuis novembre 1870 en raison des séjours de Mgr Lavigerie en France liés à l'avènement de la troisième République et à sa candidature aux élections législatives de France :

"J'ai eu l'honneur de prier humblement Votre Grandeur au mois de novembre dernier de daigner m'obtenir un passage gratuit pour moi et pour mon socius à l'effet d'aller demander votre bénédiction pastorale pour visiter régulièrement Notre-Dame d'Afrique. Je n'ai encore aucune réponse.

On m'a dit que Votre Grandeur s'était plainte que je voulais venir à Alger pendant votre absence. C'est tout le contraire. Je désire beaucoup avoir le bonheur de la voir parce qu'Elle a répété plusieurs fois qu'Elle ne voulait que la gloire de Dieu et le salut des âmes et l'exécution des Décrets Apostoliques et, comme de mon côté, je ne cherche absolument que cela, sans aucune prétention, je suis persuadé que je ne puis que gagner beaucoup à avoir l'honneur de vous voir, Monseigneur.

⁶⁷ Selon François Renault, cette expression "en Maison-Mère" ne figurait pas dans le rescrit pontifical mentionné ci-dessus. Mgr Lavigerie, s'appuyant sur la faculté "de fonder d'autres maisons de ces mêmes Prémontrés en Afrique", aurait ainsi sur-interprété ce rescrit dans le sens de sa propre visée apostolique : faire de Notre-Dame d'Afrique une tête de pont pour d'autres fondations en terre africaine.

⁶⁸ Cette formule est un ajout de l'archevêque. Dans une lettre postérieure datée du 3 mars 1873 et adressée au Préfet de la Congrégation compétente, Mgr Lavigerie écrira qu'il avait demandé "l'érection en prieuré *honoris causa* de la maison Notre-Dame d'Afrique". (*Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p. 147).

⁶⁹ Le non accord du verbe avec ses 2 sujets est la trace grammaticale d'un ajout.

⁷⁰ N° 3.232 (27) M. R. 299, minute autographe en A.A. 517. La faculté d'ouvrir un noviciat outrepassa ce qu'accordait le rescrit pontifical.

Je ne désire donc aller à Alger que quand Votre Grandeur s'y trouvera. Je voudrais que ce soit vers le 8 ou le 10 octobre prochain..."⁷¹.

Finalement la réponse de l'archevêque arriva. Il accédait favorablement à la demande du père abbé, sans doute pour ne pas tarir la source de recrutement que représentait encore l'abbaye de Frigolet. Le père Edmond s'empessa de remercier Mgr Lavigerie tout en réaffirmant clairement son droit à visiter les prieurés de son Ordre ne serait-ce qu'au titre de délégué de l'Ordinaire du lieu :

"J'ai reçu avec une vraie reconnaissance la délégation de Votre Grandeur pour faire en son nom la visite canonique de Notre-Dame d'Afrique. Et je reconnais très volontiers, comme c'est mon devoir, que les religieux ne faisant pas de vœux solennels sont entièrement sous votre juridiction pour tout ce qui regarde la correction, comme la visite canonique et tout le ministère ecclésiastique.

Mais si c'est un devoir pour moi de reconnaître, de respecter les droits de Votre Grandeur, c'en est un aussi, je crois, de lui exposer avec autant d'humilité que de respect, que d'après tous les canonistes,... les supérieurs d'Ordres Religieux à vœux simples ou de Congrégations à simples promesses... ont, de droit naturel et ecclésiastique, le devoir de visiter de temps en temps ceux qui ont fait le vœu ou la promesse d'obéissance selon les règles approuvées par le Saint Siège Apostolique...

Or, Monseigneur, quand ces règles ont été faites, l'Ordre des Prémontrés était sous la juridiction des Évêques... et elles veulent que l'Abbé Père visite tous les ans au moins toutes les communautés sorties de sa Maison pour s'assurer si la régularité y règne selon les Constitutions et y prendre tous les moyens réguliers pour qu'elles ne dégénèrent pas. La Sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers a plusieurs fois répondu que les Évêques ne devaient pas les empêcher de remplir ce devoir.

Les Supérieurs n'en doivent être que plus pleins de respect et de déférence pour les Évêques et demander leur avis sur la marche de leur communauté, etc. C'est ce que, Monseigneur, j'ai toujours fait et que je suis résolu à toujours faire. Je sais que votre Grandeur aime la vérité et la franchise. C'est, Monseigneur, ce qui m'a décidé à vous ouvrir toute ma pensée. Je crois que je vous la devais et que je ne la devais pas moins à mes religieux qui, sans cela, m'auraient accusé de ne pas vous exposer la vérité comme je la devais..."⁷².

Toutefois, le père abbé, soucieux de se prémunir d'éventuelles discussions tendues soit avec l'archevêque soit avec certains religieux du prieuré d'Alger, jugea bon de se faire accompagner d'un 'conseiller-protecteur'. À cet effet, il demanda à l'ensemble des profès de Saint-Michel d'élire le confrère le plus apte à remplir cet office. Le 13 octobre 1871, le père Ludolphe, lecteur en théologie, fut élu pour participer au chapitre qui devait se tenir à Notre-Dame d'Afrique dans le cadre de cette visite.

Le père Edmond et son compagnon furent donc reçus comme tels par leurs confrères et, au cours de cette visite, le père Edmond présida un chapitre qui s'ouvrit le 23 octobre. Il comprenait, outre les deux pères de l'abbaye de Saint-Michel, les pères Alexandre et André respectivement prieur et sous-prieur du monastère de Notre-Dame d'Afrique. Toutes les questions touchant la vie communautaire, la vie spirituelle et les engagements d'apostolat furent abordées et traitées. On eut la sagesse de renvoyer à une commission qui siégerait à l'abbaye de Frigolet les propositions qui ne feraient pas l'unanimité afin de les juger en conformité aux règles de l'Ordre.

On aborda la délicate question de savoir si le prieuré d'Alger était en droit d'ériger un noviciat en vertu du rescrit du Saint Siège tel que l'avait présenté Mgr Lavigerie dans l'article 3 de son ordonnance du 14 mai 1871. On eut la sagesse de renvoyer à cette commission le soin d'en juger. On prit la même décision au sujet de l'exemption de

⁷¹ *Lavigerie et les Prémontrés*, p. 104-105.

⁷² *Ibid.*, p. 106-108.

la juridiction des Ordinaires, bien que le père Edmond eût fait remarquer que les privilèges concédés à la Primitive Observance par le Saint Siège ne conféraient aucune exemption⁷³. En remettant ainsi à plus tard la résolution de ces deux questions sensibles on évitait temporairement un blocage. Ces questions, en effet, opposaient le point de vue du père abbé à celui du père Alexandre, lui-même en phase avec la visée apostolique de l'archevêque.

Curieusement, on ne sait rien d'autre de ce séjour du père Edmond à Alger, ni sur sa durée ni sur les rencontres qui auraient pu avoir eu lieu. On n'a pas trace d'un compte rendu de visite que le père Edmond aurait transmis à Mgr Lavigerie, au titre de délégué de l'Ordinaire du lieu. On peut penser que le père abbé s'est effectivement entretenu avec ce dernier, mais les sources dont on dispose sont muettes sur ce sujet.

Toujours est-il que le père Alexandre, soucieux du recrutement, ouvrit, dans l'esprit de l'ordonnance de Mgr Lavigerie du 14 mai 1871 et avec son appui, un noviciat à Notre-Dame d'Afrique. Le père Edmond ne pouvait accepter ce fait accompli d'autant plus qu'il estimait que le rescrit pontifical érigeant un prieuré *honoris causa* ne comportait pas de soi la faculté d'ouvrir un noviciat. Il écrivit donc au père Alexandre pour lui signifier son insubordination. Ce dernier lui répondit que le vœu d'obéissance qu'il avait prononcé ne s'étendait pas jusqu'à se soumettre aux "prescriptions arbitraires" des supérieurs⁷⁴ ! Par un tel propos, le père incluait l'ensemble des dispositions qu'avaient prises le père Edmond et qui ne relevaient pas de la pure tradition des Prémontrés. Il n'empêche que cela ouvrait la voie à la dissidence. Dans un tel climat, le père abbé estima inopportun d'envoyer de nouveaux confrères à Alger pour remplacer ceux qui étaient revenus à Saint-Michel. Il envisagea même, en dernier ressort, d'en rappeler les membres afin de mettre un terme à ce qui apparaissait comme une dérive grave.

De plus, le père abbé se devait d'alerter Mgr Lavigerie pour l'informer de la situation délicate de deux candidats novices refusés à Saint-Michel et recrutés comme tels par le père Alexandre pour Notre-Dame d'Afrique :

"Je manquerai, je crois, aux vues de Votre Grandeur, qui, dès le principe, m'a répété plusieurs fois qu'Elle ne voulait à Notre-Dame d'Afrique que des religieux éprouvés et solides, si je ne l'avertissais pas que le père Alexandre a cru pouvoir recevoir des sujets à notre insu et en recommandant, par une lettre qui est tombée entre nos mains, de ne pas m'en parler. Le Conseil de la communauté a reconnu que ces deux novices que nous avons éprouvés n'étaient nullement propres à la vie religieuse, surtout de notre Ordre..."⁷⁵.

Cette lettre précisait que le premier d'entre eux, pressentant qu'il ne serait pas admis "écrivit clandestinement au Père Alexandre, contre toutes les règles de tous les Ordres, comme de la délicatesse, de vouloir bien le recevoir." Quant au second :

"Nous l'avions invité à se retirer, lorsque le père Alexandre l'a invité, sur sa demande, à notre insu, à se rendre à Notre-Dame d'Afrique. J'ai tenu à dégager ma responsabilité de la réception de tels sujets dont la religion n'a que faire..."⁷⁶.

Dans un tel contexte les relations interpersonnelles ne pouvaient que se tendre entre les trois protagonistes impliqués dans l'œuvre pastorale et spirituelle déployée au sanctuaire de Notre-Dame d'Afrique.

⁷³ *Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p. 110-118.

⁷⁴ *Les Prémontrés à Notre-Dame d'Afrique...* op. cit., p. 222.

⁷⁵ *Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p. 119-120.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 121.

4 - Sur la voie de la dissidence

Comment Mgr Lavigerie a-t-il réagi à cette lettre du père Edmond ? On n'a pas trace d'une réponse de l'archevêque. On sait seulement que le prieur d'Alger conçut de l'amertume au regard de l'option envisagée par le père abbé de ne plus envoyer de frères à Alger et même de faire revenir à Saint Michel de Frigolet ceux de Notre-Dame d'Afrique qui ne supporteraient plus l'emprise exigeante du prieur local. À ce moment, le 'prieuré' de Notre-Dame d'Afrique comptait quatorze membres dont sept profès de chœur, deux frères convers et cinq novices dont deux de chœur. Or, selon les règles canoniques, un prieuré régulièrement érigé devait comporter au moins douze profès de chœur.

Sur ces entrefaites, on célébra, le 4 mai 1872, en la fête de Sainte Monique, la fin des travaux de finition et d'aménagement intérieur du sanctuaire. Pour l'occasion on transféra solennellement une relique de Ste Monique sur l'autel de l'abside gauche et une relique de St Augustin sur l'autel de l'abside droite.

Quelques semaines plus tard l'archevêque annonça que tout était prêt pour la consécration solennelle du sanctuaire et que "les croix qui devaient recevoir l'onction sainte étaient tracées". La cérémonie fut fixée au mardi 2 juillet 1872 à 9 heures du matin en la fête de la visitation de Marie. Cette date correspondait au 15^{ème} anniversaire du lancement des travaux du sanctuaire. Le rite solennel se déroula avec tout le faste voulu : Mgr Lavigerie présidait entouré de son auxiliaire, Mgr Soubiranne⁷⁸, du clergé de la ville, de la communauté des Prémontrés et des autres communautés religieuses d'Alger. À l'issue de la cérémonie, on transféra la dépouille de Mgr Pavy depuis la cathédrale jusqu'au caveau qu'il s'était fait creuser devant le maître-autel de Notre-Dame d'Afrique. À ces cérémonies une absence fut remarquée, celle du père abbé de Frigolet qui fut pourtant partie prenante de l'œuvre. Cette absence suscita quelques commentaires tant à Alger qu'à Saint-Michel. Cette célébration festive sauvait les apparences, elle n'éteignait pas les visées des uns et des autres.

Chercher des appuis à Rome

Fort de son bon droit, le père abbé adressa, le 1^{er} juin 1872, un courrier argumenté au secrétaire de la Congrégation des Évêques et des Réguliers au sujet de l'ouverture contestée d'un noviciat à Alger. Il y joignit la copie de la correspondance échangée entre lui-même et le père Alexandre. La situation était devenue particulièrement tendue d'autant plus que le blocage entre le père Edmond et le père Alexandre rejaillissait à l'intérieur de la communauté d'Alger, comme l'a bien noté, dans ses *Souvenirs*, le père Huguet :

"Le père Alexandre ne marchait plus avec le père Edmond, c'était visible⁸⁰ ; il 'marchait' avec l'Archevêque qui, tout en ayant l'air de le soutenir, se préparait à le lâcher"⁸¹.

⁷⁸ Pierre Soubiranne (1828-1893). Ordonné prêtre en 1851, il commence son ministère auprès de Mgr Dupanloup à Saint Nicolas du Chardonnet. En 1856 il rejoint comme vicaire général Mgr Dupanloup à Orléans. Il s'implique dans l'œuvre des écoles d'Orient dont il sera le sous-directeur en 1861, puis le directeur en 1863. Il sera auxiliaire de l'archevêque d'Alger de 1872 à 1878 puis évêque de Belley de 1880 à 1887.

⁸⁰ Le père Huguet avait noté : "Le P. Edmond voulait la Trappe avec la splendeur du culte. Le P. Alexandre, lui, voulait être Prémontré tout court et, par conséquent, il voulait le ministère des âmes et tout ce qui s'ensuit". (*L'éphémère fondation de Notre-Dame d'Afrique*, op. cit., p. 91).

⁸¹ Ibid., p. 90.

Cette notation montre que la communauté était témoin de la tension qui existait entre son prieur et l'abbé de Frigolet. Elle laisse entendre aussi que Mgr Lavigerie, jugeant la situation sensible en raison d'un risque de contre-témoignage, réfléchissait déjà à une possible solution de remplacement. Renseigné par le père Alexandre des positions prises par le père abbé, l'archevêque écrivit à ce dernier, le 5 juin 1872, en des termes sans équivoque :

"Des personnes dignes de foi m'affirment que vous avez le désir de retirer vos religieux de Notre-Dame d'Afrique.

Je crois, effectivement, que c'est ce que vous auriez de mieux à faire, s'ils y consentent, je ne puis, en effet, pour ma part, que déplorer le peu d'édification de vos rapports avec ces pères et la dernière lettre que vous m'avez écrite me prouve que nous pourrions, à un moment donné, avoir des scandales déplorables.

Veillez donc vous décider en toute liberté, mais si vos religieux restent, j'entends ne plus avoir à regretter des choses semblables à celles qui m'affligent, de votre part, depuis quatre années..."⁸².

L'ambiance était devenue pesante et le père Alexandre apparaissait, aux yeux de ses confrères, de plus en plus nerveux et exigeant. De fait il cherchait une issue pour se soustraire à l'emprise du père abbé tout en restant attaché au service pastoral du sanctuaire. Cela n'a pas échappé au père Huguet qui écrivit alors dans ses *Souvenirs* :

"Depuis quelques temps, le P. Alexandre devenait soucieux et plus irritable ; évidemment il se passait quelque chose ; enfin un jour, il nous réunit et nous dit que le père Edmond était brouillé avec l'Archevêque et que si nous voulions rester à Notre-Dame d'Afrique il fallait nous séparer de lui et nous unir aux Prémontrés de Mondaye⁸³ et de Belgique, que Monseigneur nous appuierait pour cela à Rome. En même temps, le père nous proposait de signer la supplique, tous nous la signâmes"⁸⁴.

Fort d'avoir ainsi rallié les suffrages de ses confrères en faveur de la séparation d'avec Saint Michel, le père Alexandre écrivit, le 20 juillet 1872, à l'archevêque pour lui demander de faire avancer la solution préconisée :

"... Monseigneur, permettez-moi de vous demander si, après le refus que le révérend père Edmond vient de faire à notre trop juste demande, nous ne devrions pas écrire à la Sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers pour qu'il soit mis en demeure de compléter notre nombre, ainsi que l'exige le droit commun comme notre droit particulier. Il est si bien vrai que Sa Révérence se voit forcée par la décision de la Sacrée Congrégation, d'observer le droit, il est à craindre qu'il ne nous envoie que des sujets récalcitrants qui, au lieu de nous aider, ne feront que nous entraver et qui, peut-être jetteront le trouble et la discorde dans notre petite communauté...

C'est ce qui nous avait déterminés, si Votre Grandeur n'y voyait pas d'inconvénient, à demander à Rome notre séparation d'avec Saint Michel, pour nous unir aux Prémontrés belges, tout en conservant la Primitive Observance... Ainsi nous aurions l'inappréciable avantage de nous rattacher à la véritable famille norbertine et de nous soustraire au pouvoir arbitraire du père Edmond..."⁸⁵.

Le point de rupture entre le prieur et le père abbé était atteint. Mgr Lavigerie prit le parti de ne pas soutenir le père Alexandre dans sa proposition de dissidence.

⁸³ Abbaye de Saint-Martin de Mondaye située près de Bayeux dans le Calvados. Elle fut ouverte à nouveau en 1857 par des Prémontrés venus de Belgique.

⁸⁴ *L'éphémère fondation de Notre-Dame d'Afrique*, op. cit., p. 91.

⁸⁵ *Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p. 128-129.

Chacun des protagonistes chercha alors à obtenir un appui auprès de la Congrégation des Évêques et des Réguliers pour conforter sa position. C'est ainsi que le père Edmond, disposé à rappeler les Prémontrés d'Alger, adressa, le 26 juillet 1872⁸⁶, une supplique au Pape pour qu'il lui accorde le pouvoir de procéder à ce rappel "afin, écrivait-il, d'éviter à ses religieux toute pensée de séparation". Une telle démarche, venant d'un abbé général canoniquement établi, ne se justifiait que s'il envisageait, pour raison grave, une fermeture définitive. Selon l'usage, cette supplique transita par la Congrégation compétente pour avis.

De son côté, Mgr Lavigerie prévoyait d'être à Rome du 22 août au 1^{er} septembre 1872 en vue d'obtenir, entre autres, une audience auprès du Pape pour lui demander sa bénédiction pour la jeune 'Société des missionnaires d'Alger'. Cette audience eut lieu le 28 août et Mgr Lavigerie présenta au Saint Père sa Société missionnaire en la personne des pères Félix Charmetant⁸⁷ et Francisque Deguerry qui avaient été choisis à dessein du fait qu'ils étaient les deux missionnaires restant du premier noviciat et qu'ils avaient, l'année précédente, persuadé le fondateur de renoncer à la suppression de la petite Société. Sur le déroulement de cette paternelle rencontre Mgr Baunard a écrit :

"Les deux missionnaires furent appelés à l'audience : "Ah ! Voilà les prêtres arabes" s'écria le Saint-Père en leur ouvrant les bras. "Arabes non par la naissance, mais par la charité", expliqua l'Archevêque. Et quand ils furent à ses pieds : "Très Saint-Père, ce sont les prémices de la mission africaine que je vous présente"⁸⁹.

De son côté le père Alexandre, fermement résolu à la dissidence pour échapper à un retour éventuel à Saint-Michel, ayant appris la présence à Rome de son archevêque, s'empressa de lui écrire en ces termes :

"J'apprends que Votre Grandeur vient d'arriver à Rome, c'est ce qui me fait prendre la liberté de vous écrire pour vous prier humblement de vouloir bien vous occuper des affaires de notre communauté auprès de la Congrégation des Évêques et des Réguliers. Je pense, Monseigneur, qu'il est absolument nécessaire pour la réussite et la prospérité de notre œuvre en Afrique, de nous soustraire au pouvoir arbitraire du père Abbé de Saint Michel.

J'ose donc prier Votre Grandeur de vouloir bien demander à la Sacrée Congrégation l'autorisation de nous établir ici en maison indépendante, sous votre pleine et entière juridiction, comme le déclare, du reste, le Décret de notre érection canonique, de sorte que le très Révérend père Edmond n'ait jamais rien à voir chez nous, sous quelque prétexte que ce soit.

Si cette autorisation nous était accordée, tous les religieux de Notre Dame d'Afrique la regarderaient comme une faveur insigne et ils seraient vraiment heureux de témoigner à Votre Grandeur, qui nous l'aurait obtenue, leur vive et profonde reconnaissance... "⁹⁰.

Une enquête canonique en cours

⁸⁶ À cette date, le problème de la dette n'avait pas encore été soulevé.

⁸⁷ Félix Charmetant (1844-1921) rejoint, en 1867, le grand séminaire d'Alger pour compléter sa théologie. Le 19 octobre 1868, il est du premier noviciat établi à la maison Rostan sise à El-Biar. Il prend l'habit le 2 février 1869 à Notre-Dame d'Afrique au cours d'une cérémonie durant laquelle il est ordonné prêtre. Le 15 septembre 1869 il est à Maison-Carrée en charge des orphelins et, en 1871, il est supérieur du petit séminaire de Saint-Eugène. En 1872 il est à Laghouat, de là il se rend au Mزاب pour voir la possibilité d'envoyer une caravane vers le Soudan. En 1873 il est à Biskra puis aux Ouadhias en Kabylie. A plusieurs reprises, il se rend en France pour quêter et chercher des vocations. En 1874, il est au Canada pour les mêmes motifs. En 1878, il est à Zanzibar pour évaluer les possibilités de mettre sur pied une caravane pour l'Afrique équatoriale. Ce séjour ébranle sa santé : il doit quitter l'Afrique du Nord. Délivé de son serment, il devient en 1880, à Paris, le procureur de Mgr Lavigerie. Il est nommé, le 28 octobre 1881, directeur adjoint de l'Œuvre des Écoles d'Orient avant d'en être, le 16 janvier 1883, le directeur général.

⁸⁹ Mgr Baunard, op. cit., Tome 1, p. 383.

⁹⁰ Lettre citée sans date dans *Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p. 137-138.

Devant ces diverses sollicitations, la Congrégation romaine jugea prudent et opportun de procéder à une enquête canonique. À cet effet, on fit parvenir à Mgr Lavigerie un rescrit daté du 2 septembre 1872 lui demandant d'organiser une consultation écrite auprès des Prémontrés d'Alger :

"Dans un premier temps, la Congrégation mandata Lavigerie afin de consulter les profès de chœur du prieuré. Il soumit deux points à leur réflexion :

1 – Voulez-vous obéir au Très révérend Père Edmond, Abbé de Saint Michel, s'il vous commande en vertu de la sainte obéissance ?

2 – Le révérend Père Abbé de Saint Michel, étant dans l'impossibilité de compléter le nombre des Religieux pour la fondation de Notre-Dame d'Afrique, se croit obligé en conscience de vous rappeler, parce qu'à cause de votre petit nombre la vie religieuse ne peut être parfaitement gardée"⁹¹.

Mgr Lavigerie, soupçonnant derrière le lancement de cette enquête une nouvelle manœuvre du père abbé pour retirer ses confrères d'Alger, fit part à ce dernier, le 14 septembre, de la consultation qui était en cours ainsi que de son désagrément pour la façon jugée unilatérale dont le père abbé aurait procédé :

"Avant de recevoir votre lettre du 7 courant, j'ai reçu un rescrit pontifical du 2 courant, qui m'ordonne de consulter *capitulariter*⁹² les religieux de Notre-Dame d'Afrique, sur votre intention de les rappeler. Je ne puis que regretter très vivement que, selon votre habitude, vous ayez voulu agir en dessous dans une affaire aussi délicate. Vous aurez à subir les conséquences de votre procédé. Pour moi, je me désintéresse aujourd'hui absolument d'une affaire où vous ne mettez, comme à votre ordinaire, ni loyauté, ni droiture.

Croyez, mon révérend Père, à mes sentiments en N. S."⁹³.

La consultation lancée fit apparaître que, sur les sept profès concernés, quatre ne se considéraient plus liés par l'obéissance due au père abbé. Ayant renouvelé leur profession à Notre-Dame d'Afrique, ils se sentaient liés à ce lieu pour continuer l'œuvre entreprise. Deux autres profès se considéraient toujours tenus par les liens d'obéissance envers l'abbé de Frigolet et étaient disposés à revenir à Saint-Michel s'ils y étaient rappelés. Le septième, le père sous-prieur, se sentait toujours lié envers le père Edmond et prêt à rentrer en France sur son ordre malgré son désir de poursuivre l'œuvre d'Alger quel que fût le nombre de Prémontrés présents au monastère. Ces réponses laissaient apparaître un réel attachement à l'œuvre engagée sur place malgré une prise de distanciation à l'encontre du père abbé.

Le 5 octobre suivant, Mgr Lavigerie transmettait ces réponses au Cardinal préfet de la Congrégation des Évêques et des Réguliers accompagnées d'une lettre officielle et d'une autre confidentielle. Il y suggérait, pour mettre fin au risque de scandale, de permettre au père Edmond de rappeler ses religieux disposés à le rejoindre et d'offrir aux autres la dispense de leurs vœux en vue d'un engagement ailleurs. En outre, comme plusieurs réponses contenaient des jugements sur la façon dont les choses se passaient à Frigolet, l'archevêque suggéra qu'une enquête canonique y soit également conduite.

Effectivement, la Congrégation romaine ouvrit une seconde enquête en demandant à trois trappistes qui connaissaient l'abbaye de Saint Michel de donner leur avis sur ce qui s'y passait. Le père Éphrem, abbé de la Trappe du Mont-des-Olives en Alsace, qui avait été en charge de la visite canonique annuelle de Frigolet de 1865 à 1868, fut le premier à remettre son rapport le 28 décembre 1872. Il y relevait un certain nombre de

⁹¹ François Renault, *Les Prémontrés à Notre Dame d'Afrique...* op. cit., p. 224.

⁹² Ceux qui ont voix au 'chapitre' c'est-à-dire les sept religieux profès.

⁹³ N° 3228 (19), AVS – Congr. Episcop. et Regularium (Casier F 6).

manquements à l'obéissance, au temps d'oraison et aux attitudes à avoir dans les rapports avec les gens de l'extérieur. Il signalait, en outre, qu'il existait des 'difficultés' relationnelles mais qu'il ne fallait pas les exagérer.

Le père Régis, procureur général de l'Ordre des Trappistes à Rome remit son rapport le 4 janvier 1873. Comme il était en relation habituelle avec le père Edmond il formula un avis assez différent : tout allait bien au début à Frigolet et c'est Mgr Lavigerie qui sema le trouble en cherchant à soustraire le prieuré d'Alger à l'autorité du père abbé.

"C'est pourquoi ce dernier a voulu rappeler ses religieux, mais on ne peut rien lui reprocher, car tout se passe selon les règles dans son monastère, il jouit de l'estime générale et son autorité, contrairement à certaines rumeurs, n'a rien d'arbitraire"⁹⁴.

Le troisième, le père Gabriel, abbé de la Trappe d'Aiguebelle dans la Drôme avait été en charge de la visite canonique annuelle du prieuré de 1860 à 1864. Il remit son rapport le 23 janvier 1873. Ayant constaté certaines déficiences, il précisait :

"Par hâte de peupler au plus vite le nouveau monastère, des candidats furent admis sans discernement suffisant, même des religieux en fuite ou renvoyés de leur couvent. Aucun temps n'était prévu pour la prière mentale et il fallut de vives instances du visiteur pour l'introduire. Les études de philosophie et de théologie laissaient fort à désirer. L'éclat des cérémonies attirait beaucoup de monde, mais davantage comme 'spectacle'. Le père Edmond, enfin, imposait la terreur dans son monastère : 'Il est plus craint qu'aimé'⁹⁵.

Ces trois rapports aux appréciations différenciées étant parvenus à Alger, Mgr Lavigerie les envoya à la Congrégation romaine compétente. Celle-ci fut davantage sensible au rapport du père Régis. En conséquence, le Cardinal préfet transmit, en février 1873, à l'archevêque d'Alger son appréciation en ces termes :

"Tout le mal provient de la volonté, chez ces religieux, de prendre vis-à-vis de l'abbaye-mère une indépendance que rien ne justifie en droit : l'instauration d'un noviciat en particulier, ouvert sans les facultés requises, n'est pas canonique. Il faut en revenir au respect des règles, et c'est en supprimant les racines du mal que celui-ci disparaîtra"⁹⁶.

Même si cette appréciation mettait en cause le prieur d'Alger, elle ne disculpait pas pour autant Mgr Lavigerie qui, on s'en souvient, avait habilement sur-interprété selon ses vues le rescrit pontifical d'érection du prieuré. Il convenait donc que l'archevêque d'Alger s'en expliquât. Or, celui-ci, quand les circonstances apparaissaient délicates, avait l'habitude de mettre au point sa pensée en rédigeant plusieurs essais de réponse pour ne retenir que celui qui lui paraissait le plus pertinent. C'est ce qu'il fit le 3 mars 1873 pour répondre au Cardinal Bizzarri⁹⁷. Voici l'essentiel de l'un de ces essais de réponse⁹⁸ dans lequel Mgr Lavigerie précise certains points de droit avant de justifier sa position :

"Dans la lettre que m'adresse Votre Éminence en date du mois de février 1873, je remarque quelques expressions qui me font penser que la Sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers ne connaît pas exactement, en fait, la situation des religieux dits Prémontrés qui sont à Notre-Dame d'Afrique. Nullement affiliés au vrai Ordre Prémontré, ces religieux n'ont jamais été approuvés par le Saint-Siège. La Règle qu'ils suivent n'est pas, en réalité, celle de Saint Norbert,

⁹⁴ François Renault, *Les Prémontrés à Notre-Dame d'Afrique*, op. cit., p. 225.

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ Ibid., p. 226.

⁹⁷ Giuseppe Andrea Bizzarri (1802-1877) au service de la curie romaine, est créé Cardinal en 1863. Il fut Préfet de la Congrégation des Évêques et des Réguliers de 1872 à 1877.

⁹⁸ Les essais non envoyés sont aux archives de l'archevêché d'Alger A.A. 518-520 et microfilm, AGMAfr.

mais une Règle toute différente, composée moitié des règles primitives des Prémontrés, moitié des us de la Trappe d'où le père Edmond, fondateur, est sorti ...

Jamais ces règles, telles qu'elles se pratiquent, n'ont été approuvées par le Souverain Pontife, non plus ceux qui les pratiquent n'ont été exempts de l'autorité de l'Ordinaire et leur communauté n'a dû leur existence dans le diocèse d'Aix qu'à l'Archevêque d'Aix qui les a autorisés à s'établir et dans mon diocèse où ils ne sont présentés comme tels qu'à mon approbation. C'est donc là une communauté du genre de celles qu'on appelle purement diocésaines, n'ayant encore, et jusqu'à ce que le Saint Siège en ait autrement décidé, aucun privilège d'exemption.

Aussi, lorsque j'ai demandé, pendant le Concile⁹⁹, de vive-voix, à Monseigneur Svegliati¹⁰⁰ et au cardinal Guaglia¹⁰¹, l'érection en Prieuré *honoris causa* de la maison de Notre-Dame d'Afrique, n'a-t-il été nullement question des Supérieurs de cette communauté. L'un et l'autre m'ont dit que cette maison étant sous ma juridiction ordinaire, en sa qualité d'Institut diocésain, c'était à moi à faire la demande. C'est effectivement ce qui a eu lieu, et Votre Éminence put constater sur la demande et la concession de l'érection du Prieuré, qu'il n'est nullement question des Supérieurs réguliers ni du père Edmond, mais de moi seul.

Dans ces conditions, Éminence, j'ai dû penser que la création du noviciat se trouvait peut-être aussi implicitement renfermée dans les termes du 'rescrit'... J'ai dû penser, dis-je, que la création d'un noviciat était du pouvoir de l'Ordinaire, comme pour les autres congrégations purement diocésaines et je l'ai autorisée, conformément au Droit commun... Je tiens à bien constater le fait et à établir que les religieux de Notre-Dame d'Afrique ne sont pas des Prémontrés reconnus par le Saint Siège mais de simples religieux diocésains qui n'ont ici, comme ils n'avaient à Aix, que l'existence précaire que donne à leur règle l'approbation épiscopale. Cette règle n'a été ni changée ni approuvée, lorsque le Saint Père a daigné, sur ma demande, leur donner le titre de Prieuré sous l'autorité de l'Ordinaire, ainsi que Votre Éminence pourra le retrouver dans les archives de la Congrégation..."¹⁰².

Tout en minimisant sa part de responsabilité dans l'ouverture d'un noviciat à Alger, Mgr Lavigerie reconnaissait que l'érection du prieuré de Notre-Dame d'Afrique tendait à faire de celui-ci une 'maison-mère' appelée à essaimer en terre africaine et à mettre ainsi hors circuit le père Edmond.

À ces difficultés relationnelles majeures, est venu se greffer un sérieux problème de dette financière contractée par les Prémontrés du fait de la construction de leur monastère. Aussi était-il temps pour Mgr Lavigerie de considérer comme inéluctable le départ de ces religieux et d'envisager leur remplacement pour le service du sanctuaire.

⁹⁹ Concile de Vatican I qui s'est ouvert à Rome le 8 décembre 1869 et auquel a participé Mgr Lavigerie.

¹⁰⁰ Mgr Stanislas Svegliati, secrétaire de la Congrégation des Évêques et des Réguliers. Durant le 1^{er} Concile du Vatican, il était consultant de la Commission des Réguliers.

¹⁰¹ Angelo Quaglia (1802-1872) au service de la curie romaine. Il fut créé Cardinal en 1861, il devint Préfet de la Congrégation des Évêques et des Réguliers de 1863 à 1872.

¹⁰² Texte cité dans *Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p. 146-150.

5 - Les Prémontrés en partance

Dans un autre essai de réponse au cardinal Bizzarri, Préfet de la Congrégation des Évêques et des Réguliers, daté lui aussi du 3 mars 1873, Mgr Lavigerie est plus explicite sur son intention de mettre un terme à la situation présente :

"Puisque la Sacrée Congrégation désire savoir mon avis sur la conclusion définitive de l'affaire des Prémontrés de Notre-Dame d'Afrique, je dois lui dire que les choses étant ce qu'elles sont aujourd'hui, je crois que ce qu'il y a de mieux pour tout le monde, c'est que les religieux qui sont ici se retirent au monastère de Saint-Michel ou, pour ceux qui le désirent, dans d'autres communautés.

À la vérité, je trouve qu'il eût mieux valu, dans le principe, chercher à tout concilier, mais aujourd'hui la chose me paraît impossible. Les religieux sont divisés en deux partis irréconciliables. Les uns sont pour le Père Abbé de Saint-Michel, et c'est le petit nombre, les autres sont pour le Père Prieur, et ce dernier déclare que pour rien au monde, il ne veut retourner auprès du Père Abbé qu'il prétend l'avoir indignement trompé¹⁰³. Il se fera Chartreux, dit-il, aussitôt la décision de la Sacrée Congrégation rendue, prétendant y être autorisé par le Droit. Devant ces dispositions si tranchées, je pense que la prudence demande qu'on laisse rentrer à Saint-Michel les religieux qui veulent y retourner et que les autres qui se sont déclarés contre le Père Edmond, aient la liberté d'entrer dans des Ordres plus austères, selon le Droit qu'ils invoquent"¹⁰⁴.

Un sérieux problème financier

À ces difficultés relationnelles est donc venu se greffer un problème de trésorerie. Selon les termes de la Convention, notamment son article 4, tous les frais engagés sur Notre-Dame d'Afrique devaient être pris en charge intégralement par le prieuré lui-même sans possibilité de recours. Or celui-ci, ne recevant, depuis le déclenchement de la guerre franco-prussienne de 1870, que bien peu de dons venant de France, finit par se trouver insolvable, sans doute par excès de confiance.

Et voilà qu'au début d'octobre 1872, l'entrepreneur, Mr Mazelei, qui avait exécuté les travaux de construction du monastère, se retrouva avec un solde impayé proche de 37.000 francs¹⁰⁵. L'entrepreneur, ayant besoin de liquidités, réclama son dû à l'Archevêché en évoquant la possibilité d'engager une action en justice avec saisie-arrêt des biens. À l'issue d'une franche explication, il voulut, toutefois, consentir un délai pour que l'affaire puisse se régler à l'amiable plutôt que par voie judiciaire compte tenu des conséquences que cela engendrerait sur l'opinion tant chrétienne que musulmane.

Dès le 5 octobre 1872, Mgr Lavigerie, par une lettre adressée à la Congrégation des Évêques et des Réguliers, demanda que celle-ci intervienne pour imposer à l'abbé de Frigolet, signataire de la Convention, d'apurer cette dette sans délai. Il fallait, en effet, éviter pour l'honneur de tous, que ce volet de l'affaire ne s'ébruitât dans l'opinion.

Au reçu de l'ordonnance romaine, le père Edmond prit conseil auprès du père Régis, procureur général des Trappistes. Ce dernier lui suggéra de décliner cette ordonnance pour la diriger à nouveau vers l'archevêque d'Alger. C'est ainsi que le père abbé, dans une lettre adressée le 21 janvier 1873 à Mgr Svegliati, secrétaire de la Congr-

¹⁰³ Le père Alexandre était entré à Saint-Michel dans l'optique de s'adonner au ministère pastoral tout en menant la vie d'une authentique communauté de Prémontrés.

¹⁰⁴ Cité sans date dans *Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p. 151-152.

¹⁰⁵ La somme des travaux engagés s'élevait à 70 000 frs, sur lesquels l'entrepreneur n'avait reçu que 33 000 frs.

gation compétente, fit valoir qu'il n'avait pas de quoi éponger une telle dette et que les travaux en question avaient été engagés sans son accord¹⁰⁶. En conséquence, il convenait de se tourner vers Mgr Lavigerie pour qu'il trouve le moyen d'honorer cette dette. Compte tenu de ces arguments, le cardinal Bizzarri écrivit, en février 1873, à l'archevêque d'Alger pour lui faire comprendre, dans le style propre à la curie romaine, que la solution devait être trouvée à Alger :

"Votre savoir-faire ne manquera pas de trouver une manière appropriée de prévenir une action en justice, avec ses conséquences, en recourant au besoin à ces mêmes moyens qui furent adoptés pour subvenir aux dépenses de la fondation"¹⁰⁷.

Par delà ces échanges épistolaires, la patience de l'entrepreneur atteignit ses limites. Il fallut alors toute l'habileté et l'entregent de l'archevêque pour éteindre cette dette et permettre ainsi à Mr Mazelei de rentrer dans ses fonds. Mgr Lavigerie fut ainsi amené à avancer l'argent au titre de fondateur des 'missionnaires d'Alger' car il avait déjà en tête de remplacer les Prémontrés par ses 'missionnaires diocésains'. Il s'en était d'ailleurs ouvert au cardinal Bizzarri dans sa lettre du 3 mars 1873 : confier le sanctuaire de Notre-Dame d'Afrique à une autre communauté religieuse sur qui retomberait la charge de cette dette. Quant aux Prémontrés ils se retireraient avec leurs seules affaires strictement personnelles, abandonnant leurs droits de propriété et laissant sur place le mobilier du monastère et l'équipement du sanctuaire. Cette solution fut adoptée, le 8 mars, par la Congrégation des Évêques et des Réguliers et ratifiée par le Pape le 15 mars. Finalement, cette décision fut notifiée par rescrit le 22 mars au père Edmond et à Mgr Lavigerie.

Ce dernier ne tarda pas à la mettre en œuvre comme en témoigne ce message adressé, le 2 avril, au père Edmond :

"Le P. Antoine m'ayant déclaré hier, de nouveau, qu'il ne croit pas, sans compromettre son salut, pouvoir continuer son séjour à N. D. d'Afrique, j'use de la décision que je viens de recevoir de la S. Congrégation et je lui permets de partir pour S. Michel. Pour qu'il ne voyage pas seul, je le fais accompagner par le P. Jules qui a aussi témoigné le désir de partir, il y a quelque temps.

Quant aux autres, ils attendent patiemment que vous les rappeliez vous-même, ce que je désire être bientôt..."¹⁰⁸.

De son côté, dans un souci paternel d'accompagnement, le père abbé fit savoir qu'il était prêt à se rendre à Alger pour mettre en œuvre la décision romaine de retrait de ses confrères. Il écrivit en ce sens, le 4 avril, à Mgr Lavigerie :

"Je serais très reconnaissant à Votre Grandeur qu'Elle voulut bien me donner son avis sur l'exécution convenable de la décision pontificale que je viens de recevoir de la Sacrée Congrégation des Évêques et Religieux (sic), et je vous prie, Monseigneur, d'avoir pour agréable que j'aïlle moi-même à Alger m'entendre avec Votre Grandeur pour faire toute chose le plus convenablement possible. Mon voyage à Alger ne peut, humainement parlant, que me déranger ; mais je serais heureux d'avoir cette occasion, Monseigneur, de vous donner une preuve de mon profond respect et de mon dévouement sans borne pour votre personne..."¹⁰⁹.

¹⁰⁶ Les plans du monastère établis par l'abbé Pougnet en lien avec le père Edmond ont été modifiés d'autorité par le père Alexandre pour les rendre plus conformes à la tradition des Prémontrés.

¹⁰⁷ *Les Prémontrés à Notre-Dame d'Afrique*, op. cit., p. 227.

¹⁰⁸ N° 990 (138), A.A. 520-521.

¹⁰⁹ *Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p. 155.

La procédure de départ

Pour éviter toutefois que les tensions relationnelles entre les différentes personnes concernées n'éclatent au grand jour, Mgr Lavigerie répondit, le mardi 9 avril, au père abbé en ces termes :

"Le devoir strict que j'ai d'empêcher le scandale de se produire dans mon Diocèse, surtout de la part d'une Communauté, ne me permet pas de vous autoriser à venir à Alger.

Dans la disposition d'esprit de quelques uns, il serait impossible d'empêcher des récriminations, des disputes et encore plus de prévenir un éclat dans un lieu de pèlerinage comme N. D. d'Afrique. Les pénitentes et autres personnes qui fréquentent l'Église aidant, la ville et le Diocèse d'Alger seraient bientôt pleins du bruit de ces querelles et nous n'avons pas besoin de cela.

En conséquence, mon Révérend Père, vous voudrez bien vous contenter, selon le rescrit de la Sacrée Congrégation, de rappeler par lettre les Pères de N. D. d'Afrique, et, si vous m'en croyez, deux par deux ou trois par trois. Je leur ai déjà déclaré que, en ce qui me concerne, je leur donne toute liberté de retourner à Saint-Michel et je leur assure des passages gratuits.

Je dois vous dire aussi que, la chose étant résolue, il faut qu'elle se fasse rapidement. Je vous prie donc de rappeler vos religieux le plus tôt possible, mais sans venir et sans envoyer qui que ce soit, parce que, je le répète, nous n'éviterions pas un éclat funeste, tandis qu'ainsi les choses se passeront avec calme comme pour le père Antoine et le père Jules"¹¹⁰.

Dès le 14 avril, lundi de Pâques, le père Edmond répondit à Mgr Lavigerie qu'il s'en remettait aux vues de l'archevêque quant au départ de ses confrères tout en revenant sur le raidissement du père Alexandre provoqué par le refus de lui envoyer d'autres sujets après l'ouverture contestée d'un noviciat à Alger :

"J'apprécie toute la sagesse de vos raisons... Je remercie donc le Seigneur de lui avoir inspiré le moyen le plus simple de faire bien en toute chose, sans que j'aie eu à quitter Saint-Michel. Je n'ai voulu indiquer aucun moyen d'exécuter le décret afin d'en laisser entièrement le choix à Votre Grandeur, disposé que j'étais à faire tout ce qui pourrait lui être agréable.

Le père Alexandre et le père André nous ont écrit qu'ils accepteraient tous volontiers d'avance les décisions de la Sacrée Congrégation et qu'ils les exécuteraient avec respect. J'aurais donc éprouvé une grande douleur de voir l'insoumission d'un seul, mais rien ne m'aurait fait sortir du calme que je suis résolu de garder...

Si le révérend père prieur de Notre-Dame d'Afrique avait eu la sagesse de laisser au temps et à son supérieur le soin de bien faire toute chose, au lieu de vouloir comme le forcer de lui donner des sujets que sa conscience ne lui permettait pas de lui envoyer, tout aurait grandi et se serait perfectionné peu à peu et mon vœu de donner au sanctuaire de Notre-Dame d'Afrique toute la perfection possible du Culte divin aurait fini par se réaliser...

Je n'ai jamais eu la pensée de demander à rapporter les ornements que nous avons apportés à Notre-Dame d'Afrique, en y arrivant et que nous lui avons offerts de tout cœur, regrettant de n'avoir pu faire plus. Trouvez seulement, je vous prie, Monseigneur, que nous rapportions nos effets de corps et de literie..."¹¹¹.

La décision romaine étant notifiée à l'ensemble des membres de la communauté, le monastère s'est progressivement et discrètement vidé de ses résidents. Mais certains d'entre eux ne se rendirent pas directement à Saint-Michel de Frigolet. Quatre demandèrent à être admis à la Trappe de Staouéli et cinq autres suivirent le père Alexandre à la Chartreuse (en Isère) qui ne put les recevoir. Ils se présentèrent alors à la Trappe d'Aiguebelle (dans la Drôme) où ils furent reçus provisoirement à l'hôtellerie où il leur fut conseillé de rejoindre Saint Michel de Frigolet. Ce qu'ils firent sauf le père Alexandre qui rejoignit son diocèse d'origine dans le Midi.

¹¹⁰ N° 3.190 (358) / A.A. 521 ; lettre citée sans date dans *Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p. 156-157.

¹¹¹ *Lavigerie et les Prémontrés*, op. cit., p. 160-162.

L'archevêque, qui désirait que ce départ des Prémontrés se passe dans la discrétion, se devait aussi d'assurer leur remplacement par une autre communauté religieuse susceptible de reprendre l'ensemble de l'œuvre. Les moyens humains disponibles sur place étaient très limités d'autant plus que le Délégué apostolique pour les missions du Sahara et du Soudan tenait à s'appuyer sur une communauté d'apôtres disposée à essaimer en terre africaine. Le choix de la jeune 'Société des Missionnaires d'Alger' qui connaissait, en cette année 1873, un premier essor, s'imposa donc à l'archevêque comme à son clergé. Dans ses *Mémoires*, le père Huguet, parlant du fondateur des 'Missionnaires d'Alger', s'en est fait l'écho en ces termes :

"Depuis que sa nouvelle congrégation commençait à marcher, il était évident que Notre-Dame d'Afrique, maintenant belle et riche, le tentait"¹¹².

Mgr Lavigerie arrêta son choix sur la communauté du petit séminaire indigène de Saint-Eugène riche de ses huit membres et voisine du sanctuaire. À cet effet, il rédigea, le 1^{er} avril 1873, un projet de Convention¹¹³ à passer entre lui-même et les représentants des 'Missionnaires d'Alger'. Quelques jours plus tard, le samedi saint 12 avril, il écrivait au père Charmetant alors à Biskra¹¹⁴ ceci : "Ici, tout marche assez bien. Les Prémontrés partent et nous prenons la semaine prochaine Notre-Dame d'Afrique. Le père Charbonnier¹¹⁵ en sera chargé"¹¹⁶.

Le lundi de Pâques, 14 avril 1873, fut jour de fête chez les missionnaires de Maison-Carrée. Il y eut, dès 6 heures du matin, une longue cérémonie présidée par l'archevêque. Elle débuta par la prise d'habit de deux novices venus du diocèse de Rodez, les frères Auguste Moncet¹¹⁷ et Léon Livinhac¹¹⁸. Elle s'est poursuivie au cours de la messe par l'ordination d'un diacre, le fr. Voisin, et de trois prêtres : les pères Louis Boulier¹¹⁹, Joachim Pascal¹²⁰ et Claude Chevalier¹²¹.

Dans l'après-midi, une rencontre eut lieu à la résidence de l'archevêque au cours de laquelle ce dernier communiqua les nominations des trois prêtres ordonnés du matin : le

¹¹³ AGMAfr, N° 3148 (32) A 16-91 (5).

¹¹⁴ Communauté récemment ouverte pour remplacer les Lazaristes qui y tenaient une petite paroisse. Son supérieur, le père Louis Richard, avait mission de prospecter en vue d'aller plus loin. (François Renault, *Le cardinal Lavigerie*, op. cit., p. 290-291). Ce père sera massacré avec deux autres confrères, le 20 décembre 1881, sur la piste menant à Tombouctou.

¹¹⁵ Jean-Baptiste Charbonnier (1842-1888) entre comme prêtre dans la Société, prononce son serment le 1^{er} mai 1873. Dès octobre 1872, il est directeur du petit séminaire arabe de Saint Eugène. Au chapitre général de 1874, il est élu membre du conseil général. En septembre 1875 il devient maître des novices à Maison-Carrée. Au chapitre de 1880, réélu au conseil général, Mgr Lavigerie le choisit comme vicaire général de la Société. Nommé en Afrique équatoriale, il devient en septembre 1883 pro-vicaire apostolique du Tanganyika, puis en janvier 1887 vicaire apostolique du même territoire. Il meurt à Karema quelques mois après son ordination épiscopale.

¹¹⁶ AGMAfr, N°140, copie de C 4-25.

¹¹⁷ Auguste Moncet (1849-1889) mort au Congo à l'âge de 40 ans.

¹¹⁸ Léon Livinhac (1846-1922). En 1878 part à la tête de la 1^{ère} caravane pour l'Afrique équatoriale. De 1883 à 1889 il est vicaire apostolique du vicariat Victoria-Nyanza. En 1889, il est élu supérieur général et le restera jusqu'à sa mort.

¹¹⁹ Louis Boulier né en 1850 entra au noviciat en janvier 1872, fit son serment le 1^{er} janvier 1873 et fut ordonné prêtre le 14 avril 1873. Il fut nommé pour le service de Notre-Dame d'Afrique avant de partir le 6 juillet 1873 fonder Géryville. Il quitta la Société, pour raison de famille, le 19 octobre 1875.

¹²⁰ Adolphe Joachim Pascal (1847-1878). Entré au noviciat le 16 octobre 1871, il prononce son serment le 1^{er} octobre 1872. Ordonné prêtre le 14 avril 1873, il rejoint, dès le lendemain, Saint Cyprien des Attafs. Au chapitre général de 1875, il est élu membre du conseil général puis réélu jusqu'à sa désignation, en mars 1878, comme supérieur de la 1^{ère} caravane envoyée au Tanganyika. Il meurt en cours de route d'épuisement et de fièvre le 19 août suivant.

¹²¹ Claude Chevalier (1846-1889) mort au Tanganyika à l'âge de 43 ans.

père Boulier à Notre-Dame d'Afrique, le père Pascal à Saint-Cyprien des Attafs et le père Chevalier au petit séminaire de Saint-Eugène. Il restait encore à légaliser la passation des biens. Pour ce faire, on procéda, ce même jour, à la signature de la Convention suivante :

"Au nom de la Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint Esprit, Entre le diocèse d'Alger représenté par son Archevêque, Mgr Charles Martial Allemand Lavigerie, agissant de l'avis de son conseil archiépiscopal et de son chapitre métropolitain, d'une part, et les R.R. P.P. Charbonnier, Fretz¹²² et Pascal", de la Société des Missionnaires d'Afrique chargés des intérêts matériels de la dite Société de missionnaires, et ses représentants légaux en leur qualité de membres fondateurs de la société civile formée pour la constitution des propriétés de la Mission, il a été convenu que les Missionnaires sont substitués, à dater de ce jour, aux droits et charges résultant du traité suivant [passé] avec les P.P. Prémontrés, lesquels quittent le sanctuaire de N. D. d'Afrique pour rentrer en France, à la condition :

1° que les dits Missionnaires paieront les trente huit mille francs de dette contractés par les Prémontrés envers M. Mazelei, pour la construction de leur monastère,

2° que le mobilier de l'église, tant celui placé par le diocèse que celui qui y a été placé par les P.P. Prémontrés, appartiendra aux Missionnaires, en compensation de ladite dette qu'ils s'engagent à payer...

Fait et signé double à Alger, le lundi de Pâques, 14 avril 1873"¹²³.

Cette date marque donc la prise en compte effective, actif et passif, de l'œuvre de Notre-Dame d'Afrique par 'les missionnaires diocésains d'Alger'. Cela fut notifié en ces termes : "Le 14 avril 1873, à la suite du départ des Prémontrés, la Société fut chargée de la direction du pèlerinage"¹²⁴. Ainsi, avec la semaine de Pâques, le supérieur du petit séminaire arabe de Saint-Eugène cumule cette fonction avec celle de chapelain de Notre-Dame d'Afrique aidé par le père Louis Boulier et par un autre confrère de sa communauté. C'est ainsi qu'ils commencèrent à assurer le service lié au sanctuaire.

Ce changement de chapelains n'a guère surpris le clergé d'Alger. Il en fut informé par l'archevêque au moyen d'une circulaire datée du samedi 19 avril qui, par discrétion, ne devait ni être lue en chaire, ni communiquée en dehors du clergé. Après avoir reconnu le dévouement que les Prémontrés ont apporté à la poursuite et à l'achèvement de l'œuvre, Mgr Lavigerie justifiait leur départ de Notre-Dame d'Afrique en raison de cette dette qu'ils ne pouvaient honorer, en ces temps difficiles, du fait de la diminution de leurs ressources. En conséquence, l'archevêque acceptait, dans une pensée de charité, de "payer peu à peu leur dette, afin de ne pas laisser dans l'embarras des prêtres estimables".

Puis il poursuivait en ces termes :

"Après le paiement de la dette qu'il va falloir acquitter, la plus grande difficulté était de pourvoir convenablement au service du Pèlerinage. Vous connaissez la pénurie de prêtres où se trouve le diocèse...

Dans l'embarras extrême où me plaçait la retraite des Prémontrés, j'ai donc pensé que le mieux serait de confier le service du sanctuaire et du pèlerinage aux Missionnaires diocésains de la Mission arabe. D'une part, cela leur est facile, puisque huit d'entre eux dirigent déjà, près du sanctuaire, le Petit Séminaire indigène de Saint-Eugène et, de l'autre, j'y trouve la satisfaction de réaliser la pensée première de Mgr Pavy, promoteur de la dévotion à Notre-Dame d'Afrique et

¹²² Henri Fretz (1848-1873). Entré au noviciat le 21 janvier 1872, il prononce son serment le 1^{er} octobre suivant. Ordonné prêtre le 1^{er} janvier 1873, il est affecté, le même jour, comme professeur au petit séminaire arabe de Saint Eugène. Il décède à Maison-Carrée le 3 octobre suivant.

¹²³ N. 704, Copie de A 16-91 (4).

¹²⁴ Petit Écho, n° 17, mai 1914, p. 80-81. Le père Lucien Duchêne, commenta ainsi cette décision, dans son *Histoire de la Société (1868-1893)*, Maison-Carrée, 1903 : "La jeune Société fut mise en possession d'un sanctuaire qui semblait devoir lui appartenir comme naturellement" (tome 2, p.72).

fondateur de son sanctuaire, car il désirait, comme vous le savez, y établir des Missionnaires diocésains et il en avait déjà fait le centre d'une immense association de prières pour la conversion des Arabes.

Le R.P. Charbonnier, Supérieur du Petit Séminaire, qui a déjà exercé, pendant plusieurs années, le ministère paroissial en France va donc prendre, avec l'assistance de deux de ses confrères, la direction du pèlerinage..."¹²⁶.

Suite à cette passation, les fidèles et la population algéroise reportèrent tout naturellement sur ces 'Missionnaires diocésains d'Alger', en raison de leur gandourah et de leur burnous blancs, l'appellation de 'Pères Blancs' qui était originellement celle donnée aux Prémontrés de Provence. Seize ans plus tard, le cardinal Lavigerie avalisera cette appellation populaire au cours d'une allocution dans laquelle seront évoqués les modestes débuts de la Société :

"C'est alors que se formait à Alger cette petite Société encore bien faible et bien obscure. Je les appelai les Missionnaires d'Alger... La voix populaire, la vôtre, mes très chers frères, les a depuis, il est vrai, baptisés d'un nom nouveau. Elle a eu raison. Elle les a nommés les *Pères Blancs*. Ce nom, ils le doivent sans doute au blanc de leur costume qu'ils portent, mais ils le doivent encore plus aux ardeurs de leur charité, à ce soleil intérieur qui enflamme et éclaire leurs âmes"¹²⁷.

¹²⁶ AGMAfr, N° 2186, copie de II – 26, n° 64. Les Pères Blancs desserviront ce sanctuaire de 1873 à 1897. Le chanoine Charles Finateu (1846-1912), du clergé d'Alger, prendra la suite. En décembre 1930, les Missionnaires d'Afrique reprendront à nouveau le service de la Basilique. Voir Henri Maurier, *Histoire du Pèlerinage de Notre Dame d'Afrique d'après la Semaine religieuse d'Alger (1900-1953)*, HC, 4 tomes.

¹²⁷ Allocution prononcée à Notre Dame d'Afrique, le 23 juin 1889, par le cardinal Lavigerie pour le départ de la 8^{ème} caravane, in *Instructions aux missionnaires*, Namur, 1950, p. 377.

Conclusion

Certes, l'insolvabilité des Prémontrés de Notre-Dame d'Afrique pesa sur la décision de mettre un terme à leur présence et à leurs engagements à Alger. Leur dette était imputable, pour une part, aux conséquences de la guerre franco-prussienne de 1870-1871. Celle-ci avait entraîné une chute très sensible des dons collectés par les Prémontrés de Saint-Michel pour soutenir l'œuvre de leurs confrères d'Alger.

Cela, toutefois, ne fut pas la raison principale à avoir pesé sur la décision qu'il fallait se résoudre à prendre. Car, la difficulté croissante des relations entre les trois responsables impliqués à un titre ou à un autre dans l'œuvre du sanctuaire, amenait également à envisager une telle décision. Au point où on en était arrivé, seule une 'séparation aux torts partagés' pouvait assainir la situation.

Pour un développement serein et harmonieux de l'œuvre fallait-il, par défiance chronique, mettre hors jeu l'entrepreneur père abbé ? Fallait-il sur-interpréter le décret d'érection du prieuré de Notre-Dame d'Afrique et donner ainsi des ailes au prieur local pour ouvrir sur place un noviciat ? Fallait-il, enfin, laisser à lui-même ce prieur local qui ne supportait pas les accommodements de deux traditions monastiques imposés par son père abbé ? Cette succession d'impairs avait fini par générer un climat relationnel discordant rendant infructueux tout essai de conciliation entre ces trois fortes personnalités impliquées dans l'œuvre du sanctuaire.

Sur cette présence des Prémontrés à Alger et sur leurs engagements, il convient, toutefois, de garder, par-delà les ombres précédemment évoquées, une vue globale et apprécier positivement le dévouement humain et culturel que ces religieux ont déployé dans le cadre du sanctuaire durant plus de cinq ans, grâce à leur engagement spirituel, à leur dynamisme apostolique et à leur générosité pastorale. De ce point de vue, les fidèles et les pèlerins habitués du sanctuaire ne purent que regretter le départ trop discret de leurs chapelains auxquels ils s'étaient attachés à juste raison.

Au-delà du bel aménagement intérieur d'un lieu de culte marial, au-delà de la construction d'un monastère aux salles spacieuses, les premiers desservants de Notre-Dame d'Afrique ont su se faire apprécier par la beauté des liturgies et des offices, par le soutien spirituel apporté aux œuvres de piété liées au sanctuaire et par leur disponibilité pastorale pour accueillir les pèlerins dans leur démarche de foi. Le bien spirituel et matériel prodigué là par tout un chacun débordait de loin les discordances et les raidissements qui ont donné lieu à un échange de correspondance entre responsables dont le style reflétait à la fois le feutré du clerc et la fermeté du canoniste.



(Photo B.L.)

Vitrail (avant restauration) représentant St Norbert fondateur de l'Ordre de Prémontré.

Table des matières

Introduction	3
1 – Premiers contacts et installation des Prémontrés	5
Signature d'une Convention	6
Les débuts à Alger	9
2 – Mgr Lavigerie et le père Edmond en dissonance	13
Les soupçons de l'archevêque	13
La défense du père abbé	15
3 – Mgr Lavigerie et le père Alexandre en connivence	19
Érection du prieuré de Notre Dame d'Afrique	19
Réaction du père abbé	20
4 – Sur la voie de la dissidence	23
Chercher des appuis à Rome	23
Une enquête canonique en cours	25
5 – Les Prémontrés en partance	29
Un sérieux problème financier	29
La procédure de départ	31
Conclusion	35